



SITES NATURA 2000

DIRECTIVE HABITATS ET OISEAUX

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN - BAIE DES VEYS

FR2500088 et FR2510046



Bilan 2023

Etat d'avancement.....	5
Bilan des actions menées en 2023.....	7

1 : Encourager les pratiques agricoles extensives.....	7
2 : Soutenir l'élevage pâturant.....	12
3 : Accompagner les mutations de l'agriculture de marais (installation-transmission, équipements agro-pastoraux, démarches qualité.....)	15
4 : Expérimenter les paiements pour services environnementaux.....	15
5 : Conserver un réseau de fossés et mares entretenus.....	17
6 : Restaurer et entretenir les cours d'eau en intégrant les spécificités « marais ».....	18
7 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs.....	20
8 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS.....	22
9 : Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment).....	23
10 : Développer les gestions localisées des niveaux d'eau.....	25
11 : Optimiser la gestion des mares de chasse.....	26
12 : Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants.....	27
13 : Animer un réseau de surveillance des espèces invasives.....	28
14: Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives.....	29
15 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué.....	31
16 : Réduire la pression de pêche en baie des Veys pour les salmonidés et les aloses.....	31
17 : Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants.....	32
18 : Compléter l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle.....	33
19 : Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature.....	34
20 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral.....	35
21 : Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles.....	39
22 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral.....	41
23 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral.....	42
24 : Suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la Tourbière de Baupte.....	43
25 : Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Baupte.....	44
26 : Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Baupte.....	46
27 : Pérenniser la gestion des espaces protégés.....	48
28 : Restaurer des secteurs embroussaillés.....	53
29 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais.....	54
30 : Informer sur la sensibilité des marais au boisement.....	56

31 : Développer un réseau de roselières.....	56
32 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision (oiseaux, loutre).....	57
33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise.....	58
34 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti.....	58
35 : Gérer les boisements favorables aux chauves-souris.....	60
36 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel.....	61
37 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche.....	62
38 : Suivre et évaluer les espèces et les habitats.....	62
39 : Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités.....	73
40 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.....	77
41 : Réaliser une veille sur les projets et usages, informer les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet.....	81
Budget.....	82

Fiche d'identité des sites « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys »

	Nom officiel	Numéro	Date de désignation du site	Date d'approbation du document d'objectifs
Directive Habitats	Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys	FR2500088	07 décembre 2004 (SIC) 12 août 2016 (ZSC)	16 novembre 2022
Directive Oiseaux	Basses Vallées du Cotentin – Baie des Veys	FR2510046	08 mars 2006 (ZPS)	16 novembre 2022

Aire biogéographique :	Atlantique
Localisation du site Natura 2000 :	Normandie Manche (50) et Calvados (14)
Opérateur du site Natura 2000 :	Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Président des comités de pilotage:	M. Jean-Michel Green

Faits marquants

L'année 2023 a été marquée par l'animation du nouveau dispositif de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et la souscription de 9 862 hectares (toutes mesures confondues), soit 41 % de la surface agricole utile du site. Plusieurs actions sur les foyers de colonisation des espèces invasives ont également été menées, démontrant à quel point cette problématique se développe sur le site.

Le document ci-après présente le bilan de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » FR2500088, et Directive Oiseaux FR2510046 entre janvier et décembre 2023. Il reprend dans sa première partie l'architecture de ces documents d'objectifs (Fiches mesure) pour repositionner les actions exécutées cette année.

Dans ce document, les éléments relatifs à chaque Directive sont signalés par les pictogrammes suivants :



: Directive Habitats,



: Directive Oiseaux

Etat d'avancement

Numéro	Mesure	2022	2023
1	Encourager les pratiques agricoles extensives		
2	Soutenir l'élevage pâturant		
3	Accompagner les mutations de l'agriculture de marais (installation-transmission, équipements agro-pastoraux, démarches qualité...)		
4	Expérimenter les paiements pour services agro-environnementaux		
5	Conserver un réseau de fossés et mares entretenus		
6	Restaurer et entretenir les cours d'eau en intégrant les spécificités « marais »		
7	Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs		
8	Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS		
9	Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment)		
10	Développer les gestions localisées des niveaux d'eau		
11	Optimiser la gestion des mares de chasse		
12	Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants		
13	Animer un réseau de surveillance des espèces invasives		
14	Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives		
15	Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué		
16	Réduire les efforts de pêche en baie des veys pour les Salmonidés et les aloses		
17	Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants		
18	Compléter l'analyse du risque du risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle		
19	Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature		
20	Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral		
21	Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles		
22	Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral		
23	Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral	?	
24	Suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la Tourbière de Baupte		
25	Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Baupte et sa périphérie		
26	Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Baupte et sa périphérie		
27	Pérenniser la gestion des espaces protégés		
28	Restaurer des secteurs embroussaillés	?	
29	Suivre l'évolution des boisements dans les marais		
30	Informier sur la sensibilité des marais au boisement		
31	Développer un réseau de roselières		
32	Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision (oiseaux, loutre)		
33	Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succisse		
34	Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti		
35	Gérer les boisements favorables aux chauves-souris		
36	Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel		
37	Informier sur l'état d'avancement de la démarche		
38	Suivre et évaluer les espèces et les habitats		
39	Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités		
40	Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs		
41	Réaliser une veille sur les projets et usages, informer les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet		

	Réalisation significative
	Réalisation partielle

Bilan des actions menées en 2023

Le Document d'Objectifs révisé a été validé par le comité de pilotage du 3 février 2022. L'arrêté portant approbation du Document d'Objectifs est quant à lui intervenu le 16 novembre 2022.

L'année 2023 s'est achevée avec la validation par le Comité de Pilotage du 29 novembre 2023.

1 : Encourager les pratiques agricoles extensives

Description :

Mesures Agro- Environnementales et Climatiques : cadre

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune 2023-2027, un nouveau dispositif de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) a été mis en place à partir de 2023.

L'ensemble des contrats précédents arrivant à échéance, un potentiel important d'exploitants était susceptible de souscrire au nouveau dispositif de contrat MAEC pour 5 ans.

Pour cette nouvelle programmation 2023-2027, le Parc a proposé l'ouverture de trois territoires éligibles à des MAEC de préservation des prairies humides et de leur biodiversité :

- le site Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin
- le site Natura 2000 des Landes de Lessay : sur ce territoire des mesures complémentaires visant d'autres milieux naturels d'intérêt (dunes, landes et prés salés) ont été ouvertes
- les zones humides hors marais du territoire du Parc et du SAGE Douve Taute

Les engagements sont plafonnés à 16 000 € par exploitation et par an, avec un sous-plafond de 3 000 €/exploitation/an sur les engagements relatifs à l'entretien des fossés (IAE3). La transparence GAEC s'applique sur ces montants. Certaines mesures ont été revalorisées jusqu'à plusieurs dizaines d'euros/ha par rapport aux mesures équivalentes de la précédente programmation.

En l'absence de visibilité sur la disponibilité budgétaire dans les années à venir, le Parc a souhaité engager le maximum d'exploitations dans les nouveaux contrats dès l'année 2023.

Détail des mesures proposées

Codes	Intitulé de la mesure	Principaux éléments du cahier des charges	Rémunération
NO_COBE_PRA 3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	- Chargement maximal de 1,4 UGB/ha/an - Fauche après le 25 juin - Fertilisation azotée max de 30 uN/ha/an	72 €/ha

		- Au moins 50 % des parcelles engagées doivent être pâturées	
NO_COBH_MHU 1	Préservation des milieux humides	- Chargement maximal de 0,6 UGB/ha/an - Chargement minimal moyen de 0,2 UGB/ha sur surfaces en herbe - Pâturage interdit du 15 novembre au 15 avril - Fauche après le 25 juin - 0 fertilisation	150 €/ha
NO_COBH_MHU 2	Préservation des milieux humides – amélioration de la gestion par le pâturage	- Chargement maximal de 0,6 UGB/ha/an - Chargement minimal moyen de 0,2 UGB/ha/an sur surfaces en herbe - Pâturage interdit du 15 novembre au 15 avril - Fauche après le 25 juin - Au moins 50 % des parcelles engagées doivent être pâturées - 0 fertilisation	201 €/ha
NO_COBE_CPRA	Création de prairies	- Largeur minimale de 15m - Couvert en place au 15 mai 2023 obligatoirement - Seules les terres arables 2022 et prairies temporaires de 2 ans ou moins peuvent être engagées - Liste d'espèces autorisées	358 €/ha
NO_COBE_ESP 1	Protection des espèces niveau 1	- Localisation des bandes refuges - La surface des bandes doit représenter 10 % de la surface des parcelles engagées - Largeur minimale de 10 m - Pas de pâturage sur bande refuge - Fauche après le 25 Août ou année N+1 - 0 fertilisation sur l'ensemble de la parcelle	+ 82 €/ha
NO_COBE_ESP 3	Protection des espèces niveau 3	- Interdiction de pâturage entre le 15 novembre et la première fauche - Date d'utilisation moyenne de la parcelle au 25 juillet (± 15 jours) - 0 fertilisation	+ 200 €/ha
NO_COBE_IAE 2	Entretien durable des infrastructures agro-écologique (mares)	- Interdiction d'intervenir entre le 1 ^{er} novembre et le 31 Juillet - 1 curage obligatoire dans les 5 ans - Enregistrement obligatoire des interventions	62 €/mare
NO_COBH_IAE 3	Entretien durable des infrastructures agro-écologique (fossés)	- Interdiction d'intervenir entre le 1 ^{er} novembre et le 31 Juillet - 1 curage obligatoire dans les 5 ans - Enregistrement obligatoire des interventions	1,6 €/ml

Campagne de contractualisation

Une fois les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) du parc validés par la DRAAF Normandie, une large communication a été réalisée auprès des exploitants précédemment engagés (556 exploitants) et des professionnels agricoles et para-agricoles (CRAN, cabinets comptables, conseillers d'élevage...). La campagne de contractualisation 2023 a pu démarrer dès mars et s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois de mai.

Guider les exploitants vers des pratiques vertueuses

Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont) — Pendant six mois, Valentin Lucas et Anna Faïon vont rencontrer les exploitants agricoles intéressés par les mesures agro-environnementales et climatiques.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Politique agricole commune 2023-2027 (PAC), et la réouverture des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), le parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, en partenariat avec Sage Douve Taute, est chargé d'accompagner les exploitants agricoles sur trois territoires : les marais en zone Natura 2000, les zones humides maritimes sur le territoire du parc, et le haut pays et les landes de Lessay en Natura 2 000.

450 exploitants lors de la précédente campagne

« Sur la précédente campagne, environ 450 exploitants avaient souscrit à cette démarche sur environ 9 000 ha dans les marais en zone Natura 2000, soit 37 % de la surface agricole utile, et 1 100 ha en zones humides », précisent Anna Faïon et Valentin Lucas, chargés d'études.

Ces mesures consistent à privilégier le maintien en herbe des zones humides, à protéger la biodiversité et

les espèces animales en imposant des fauches tardives et à interdire les traitements phytosanitaires. « Notre travail va consister à diagnostiquer les parcelles concernées, établir des plans de gestion et finaliser les contrats. Nous proposons des mesures localisées, à l'échelle d'une parcelle. L'exploitant choisit le nombre de parcelles et le type de mesure qu'il souhaite appliquer, sans qu'il y ait un minimum obligatoire. L'engagement se fait parcelle par parcelle. Les contraintes essentielles sont la fauche tardive (du 25 juin au 25 juillet), l'absence de fertilisation, tant organique que minérale, et la limitation du chargement du bétail à l'hectare. »

Afin de valoriser ces pratiques agricoles et d'inciter les exploitations à tendre vers des usages vertueux, une rémunération « de l'ordre de 72 € à 358 € par hectare engagé par an, peut être versée annuellement, dans la limite de 16 000 € par an et par exploitant ».

Depuis la semaine dernière, six réu-



Valentin Lucas et Anna Faïon, chargés d'études.

Photo : Océan-Presse

nions d'information ont eu lieu sur différents secteurs afin d'expliquer les démarches, les mesures et le cahier des charges. « Désormais, nous allons procéder à des rendez-vous

individuels qui auront lieu dans les mairies de Marigny, Montebourg, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Trévières, ou à la maison du parc pour le secteur carentanais. »

Valentin Lucas et Anna Faïon sont en charge de l'opération

Arrivés en début d'année pour une mission de six mois, Valentin Lucas et Anna Faïon sont chargés d'accompagner les exploitants agricoles dans leurs démarches de mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques 2023-2027.

Originaire de Saint-Germain-de-Tournebut, Valentin Lucas, 28 ans, a fait une licence de géographie, puis

une licence pro gestion des espaces naturels forestiers. Il a déjà à son actif plusieurs expériences autour de la PAC et du conseil agricole. Il intervient également pour des missions d'enquêtes pour la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts.

Anna Faïon, elle, est originaire de Quibou. Âgée de 24 ans, elle a égale-

ment effectué une licence de géographie, suivie d'un master en environnement. Pour cette dernière, il s'agit d'une première mission en structure, ayant réalisé, auparavant, le recensement des haies de sa commune d'origine dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal de Saint-Lô Agglo.

Contacts : Valentin Lucas, par téléphone au 02 33 71 65 47 ou au 07 50 75 39 08, et par courriel à vlucas@parc-cotentin-bessin.fr. Anna Faïon, par téléphone au 02 33 71 42 62 ou au 07 50 75 39 09, et par courriel à afaion@parc-cotentin-bessin.fr

Communication pour l'ouverture de la campagne de MAEC 2023

Chaque dossier d'exploitant comprend :

- un diagnostic agro-écologique des exploitations : Tous les cahiers des charges des MAEC imposent la réalisation d'un diagnostic agro-écologique de l'exploitation. La réalisation de ce diagnostic permet de vérifier l'éligibilité de l'exploitant et conditionne son accès aux MAEC.
- un plan de gestion lié aux engagements
- une fiche de liaison

Dans le cadre de la mise en œuvre des 2 PAEC N2000 et des 2 PAEC zones humides proposés sur le territoire du Parc, les moyens humains ont été mutualisés pour l'animation de la campagne MAEC 2023. Sur le PAEC du site « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », cela correspond à 0,3 ETP de temps de salariés, auquel s'ajoute un renfort temporaire de 0,5 ETP, ainsi qu'une participation des chargées de mission « Agriculture et Milieux Humides » et « bassin versant et Littoral ».

Résultats de la campagne 2023

353 exploitants ont souscrit à des MAEC proposé dans le site « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », totalisant une surface de 9 862 hectares (toutes mesures

confondues), soit 41 % de la SAU du site. Ces résultats confirment l'intérêt des exploitants pour les dispositifs d'aide agri-environnementales, jamais démenti depuis une trentaine d'années. A titre de comparaison, sur la programmation précédente (2015-2018 avec reconduction en 2021 et 2022), les surfaces engagées atteignaient près de 44 % de la SAU éligible.

Nom de la mesure	Rémunération de la mesure	Nombre exploitations engagés	Surfaces/nb d'éléments engagés	Part de SAU du site Natura	Coût annuel de la mesure
Création de prairies (CPRA)	358 €/ha	4	12 ha	0,05 %	4 296,00 €
Protection des espèces niveau 1 (ESP1)	+ 82 €/ha	12	184 ha	0,77 %	15 088,00 €
Protection des espèces niveau 3 (ESP3)	+ 200 €/ha	182	3 021 ha	12,61 %	604 200,00 €
Amélioration des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (PRA3)	72 €/ha	108	2 954 ha	12,33 %	212 688,00 €
Préservation des milieux humides (MHU1)	150 €/ha	180	3 008 ha	12,56 %	451 200,00 €
Préservation des milieux humides – amélioration par le pâturage (MHU2)	201 €/ha	126	3 413 ha	14,25 %	686 013,00 €
Entretien durable des mares (IEA2)	62 €/mare	6	42 mares		2 604,00 €
Entretien durable des fossés (IEA3)	1,6 €/ml	160	290 km		464 000,00 €

Conditions climatiques

Suite aux fortes précipitation de l'été et de l'automne 2023, le Parc a sollicité la DDTM50 en date du 23 septembre pour introduire une marge de tolérance exceptionnelle au titre d'événements climatiques inhabituels dans le respect des cahiers des charges concernés (fauche et/ou pâturage impossible dans certaines parcelles).

Formations

La souscription à une ou plusieurs MAEC est dorénavant soumis à l'obligation de réaliser une formation durant les 2 premières années de l'engagement pour bénéficier de l'aide financière. Le Parc a réalisé un premier planning de formations sur l'hiver-printemps 2023-2024, avec une trentaine de sessions réparties sur tout le territoire, sur les thèmes suivants :

- Connaissance de la faune et de la flore des marais
- Outils de diagnostic des prairies
- Agronomie et valeur fourragère des prairies de marais
- Gestion du jonc
- Gestion du parasitisme
- Réglementation spécifique des marais
- Fonctionnalité des zones humides

En 2023, ces formations ont accueilli 147 participants pour 10 formations.

Financement et perspectives

L'ensemble des contrats souscrits sur le site représente un coût annuel de 2 440 089,00 €, soit 12 200 445,00 € sur les 5 années de l'engagement.

Ce bilan provisoire ne présage pas des engagements qui seront finalement permis par le budget global dédié au dispositif MAEC sur l'ensemble de la Région. Des critères de priorisation ont été mis en place par la DRAAF Normandie pour classer les demandes d'aide dans le cas où le nombre de demandeurs éligibles serait supérieur aux capacités de financement. Dans ce cas, les dossiers sont engagés par ordre de priorité en fonction des critères définis. Les PAEC liés aux sites Natura 2000, à « enjeu biodiversité » sont classés en priorité 2 sur les 10 niveaux possibles.

Préservation des nichées de Busards

Six nids ont fait l'objet d'intervention de protection, donc cinq avec la DDTM Manche (4 nids à Montmartin-en-Graignes, Brébeuf, Saint-André-de-Bohon et Le Hommet-d'Arthenay) et Calvados (1 nid à Longueville). Quatre ont permis la production de 10 jeunes au total. L'un des échecs est dû à la mort suspecte d'une femelle busard.

Deux nids de busards cendrés se trouvaient en zone non protégée en prairie de fauche, et ont bénéficié de démarches de protection avec l'appui de la DDTM 50 : chacune des nichées a produit un jeune à l'envol.



Busard des roseaux

Coût 2023 :

Contrats : 2 440 089,00 € (soit 12 200 445,00 € sur 5 ans)

Animation : 32 855 €

Financement :

Etat /Europe (MAEC)

Indicateur de mise en oeuvre :

Surfaces engagées dans les dispositifs agri-environnementaux : cf. ci-dessus



2 : Soutenir l'élevage pâturant

Description :

Dans le cadre du projet « Préservation de l'élevage extensif sur les Marais du Cotentin et du Bessin », une réunion de bilan des 2 premières années de mise en œuvre du programme triennal 2022-2024 a eu lieu fin 2023, permettant également d'orienter les actions de 2024 en vue de déterminer un prochain programme d'actions pour 2025-2028.

Accompagnement des éleveurs et valorisation des pratiques agricoles

Depuis 2 ans, un groupe d'éleveurs participe à des journées techniques sur les prairies naturelles. Certains d'entre eux sont accompagnés de manière individuelle par le Parc et la Chambre d'Agriculture pour tester de nouvelles pratiques de pâturage selon la démarche Patur'Ajuste. Deux agents (Chambre d'Agriculture et PNR) sont formés à la méthode développée par SCOPELA.

Il s'agit d'un accompagnement technique, avec des journées de formation collective et des accompagnements individuels, qui est à destination de tous les éleveurs s'intéressant aux pratiques de pâturage en marais. Comme l'année précédente, il y a eu en 2023 :

- 3 accompagnements individuels (3 fermes laitières) ;
- la poursuite de l'accompagnement d'une partie des fermes suivies en 2022, de manière plus légère, pour que les éleveurs gagnent en autonomie ;
- 2 journées de formation collective : l'une sur la saisonnalité des végétations au sein de la ferme et l'autre sur la valeur fourragère des prairies de marais ;
- 1 demi-journée chez un des éleveurs suivi individuellement pour le retour d'expérience.

Ces accompagnements feront l'objet de retours d'expérience, diffusés au sein du réseau national Patur'Ajuste. Ils vont se poursuivre localement, pour maintenir la place des marais dans les fermes des marais du Cotentin et le Bessin.

Une 3^{ème} édition au Concours Général Agricole « Pratiques AgroEcologiques – prairies et parcours » s'est tenue début juin sur la vallée de l'Aure, pour valoriser et mettre en lumière le travail favorable des éleveurs sur les marais. La remise des prix a eu lieu lors de la foire de Lessay et le lauréat participera au concours national, lors du SIA 2024.

A noter, la venue du comité directeur national du CGA « Pratiques Agro-Ecologiques », en juin 2023, pour découvrir le GAEC Degroult (lauréat précédent sur la vallée de la Vire et 2nd prix national de sa catégorie) et le récompenser une nouvelle fois pour ses pratiques. Cela a été l'occasion de réunir élus locaux, coopérative laitière, membres du jury et profession agricole autour des marais et de leur rôle majeur sur le territoire.



*Édition 2023 du Concours Général Agricole
« Pratiques AgroEcologiques – prairies et parcours » - vallée de l'Aure*

Mesures Agro-Environnementales (MAEC)

Dans la nouvelle programmation, deux mesures valorisent particulièrement le pâturage via une obligation de pâturer plus de 50 % de la surface engagée (PRA3, MHU2). Elles représentent 65 % de la surface engagée.

Plusieurs formations sont plus spécifiquement tournées vers le pâturage telles que « valeur fourragère des prairies de marais » ou « gestion raisonnée du parasitisme »

Gestion raisonnée du parasitisme

La gestion raisonnée du parasitisme est un enjeu important pour l'état sanitaire des animaux d'élevage en zones humides et pour la biodiversité de ces milieux (impacts sur les insectes coprophages, leurs prédateurs et sur la faune aquatique). En 2022, une dizaine d'éleveurs et 6 cliniques vétérinaires du secteur ont été rencontrés et sont ouverts pour évaluer les pratiques actuelles, leurs évolutions et les possibilités d'actions au regard des attentes et de l'intérêt des personnes interviewées. En 2023, le Groupement Technique Vétérinaire Normand a été recruté pour animer les formations MAEC « gestion raisonnée du parasitisme » qui auront lieu en 2024, et permettront de rechercher des exploitants intéressés par la thématique et des test sur leur exploitation.

Amélioration des connaissances sur la prise de poids des animaux pâturant les marais

Si la valeur fourragère des prairies de marais est connue depuis plusieurs années après des études menées par l'Université de Caen-Normandie et la Parc, il existe peu d'informations sur la prise de poids en marais. Seules des données peu précises (lots concernés, temps de pâturage, objectifs de l'éleveur ou végétation en place ?) existent.

Le Parc des Marais et Chambre d'Agriculture souhaitent combler ce manque avec une étude qui doit démarrer en 2024. L'objectif sera d'obtenir des données de Gain Moyen Quotidien en marais (selon différents lots, à différents âges, selon différents types de prairies ou la période de pâturage) et de les comparer à des données existantes d'animaux pâturant en Normandie.

Coût 2023 :

non évalué

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Normandie, Etat

Indicateur de mise en oeuvre :

Surfaces engagées dans les dispositifs agri-environnementaux ciblés sur le pâturage : voir MAEC

Surface en marais communal collectif : 1337 ha

Nombre d'agriculteurs accompagnés : 15 en collectif, 6 en individuel



3 : Accompagner les mutations de l'agriculture de marais (installation-transmission, équipements agro-pastoraux, démarches qualité...)

Description :

Dans le cadre du projet « Préservation de l'élevage extensif sur les Marais du Cotentin et du Bessin », un volet transmission-installation a été initié. En 2022, le Parc est intervenu lors d'une formation autour de la transmission des fermes, pour promouvoir et faire connaître les spécificités (en particulier celles financières existantes et potentielles) du territoire et les accompagnements possibles.

En 2023, les éleveurs participants se sont de nouveau réunis pour faire le point sur leurs avancements respectifs au bout d'un an, soulevant les difficultés d'une approche collective sur cette thématique.

Par ailleurs, d'autres actions, plus généralistes, ont été menées par le Parc : intervention dans des structures de formations : AgroCampus, Master de l'Université de Caen, BTS ACSE.

Coût 2023 :

non évalué

Financement potentiel :

Etat/Europe, collectivités

Indicateur de mise en oeuvre :

Solde installation transmission : non collecté

Evolution du nombre de structures agricoles : non collecté (RPG 2023 non disponible)



4 : Expérimenter les paiements pour services environnementaux

Description :

Dans le cadre du Plan Biodiversité, le Ministère de la Transition Ecologique a initié une expérimentation de nouveaux outils de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur la période 2019-2021 dans le cadre du 11^e programme des Agences de l'Eau. Le Pnr MCB a proposé sa candidature en 2020 pour le territoire du bassin-versant du Merderet.



Diversité des pratiques au marais : pâturage à gauche, et fauche à droite

Déployé à partir en 2021-2022, le dispositif PSE a été créé sous la précédente PAC, et mis en compatibilité avec la nouvelle PAC 2023-2027, impliquant un important travail : réflexions autour des nouveaux indicateurs, concertation avec l'AESN, les éleveurs et la profession agricole, puis, pour les fermes souhaitant poursuivre leur engagement initial avec l'évolution proposée (un critère d'éligibilité supplémentaire), la signature d'un avenant.

19 fermes sont restées engagées pour lesquelles l'ensemble du dispositif a pu reprendre comme prévu : instruction des dossiers et paiement (2nd paiement pour 10 fermes et 1^{er} paiement pour 9 fermes) puis contrôle d'une partie d'entre elles.

Un temps important de concertation avec l'AESN a été nécessaire pour proposer des simplifications concernant la partie administrative et financière du dispositif.

En 2023, le parc a assuré plusieurs contrôles et paiements de ce dispositif.

Une veille est assurée sur les autres dispositifs de PSE.

Dans le cadre de la Stratégie Bas-Carbone, 6 méthodes d'évaluation dédiées aux exploitations agricoles sont actuellement reconnues. Toutefois aucune ne prend en compte

la spécificité des marais et tourbières.

Par ailleurs, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a engagé des démarches pour la rédaction de labels bas carbone dédiés à la restauration hydrologique des tourbières. Le label bas carbone «tourbières» est développé en partenariat avec les équipes et programmes de recherche impliquées depuis plusieurs années sur cette thématique, et devrait voir le jour en 2024. Toutefois, pour l'instant, le contexte des marais aménagés a été écarté de cette réflexion.

Coût 2023

182 772 €

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de démarches PSE engagées : 1

Surfaces engagées en PSE : 390 ha (dans le site Natura 2000) et au total 490 ha de zones humides



5 : Conserver un réseau de fossés et mares entretenus

Description :

Dans le cadre de la nouvelle campagne de souscription aux MAEC, la mesure d'entretien des fossés a rencontré un franc succès, notamment lié à la revalorisation de la rémunération de cet engagement. En 2023, cela correspond à 290 km de fossés engagés par 160 exploitants qui bénéficieront d'un entretien dans les 5 prochaines années, sur le linéaire total estimé de 2 000 km de fossés dans le site N2000.

Par ailleurs, 42 mares ont également fait l'objet d'un engagement, et les modalités de leur gestion validées avec le Parc au travers d'un plan de gestion spécifique.

Les ASA réalisent les travaux de curage, de faucardage ou de broyage sur les fossés.

ASA	Broyage (ml)	Faucardage (ml)	Curage (ml)
ASA Aure			700
ASA Douve		27 715	
ASA Taute	1 340	7 295	

Ce sont ainsi 700 m de linéaire curé, 35 km faucardé et près de 1,3 km broyé sur les marais géré par les ASA de l'Aure, de la Douve et de la Taute.

Coût 2023:

Contrats MAEC fossés : 464 000,00 € (2 320 000,00 € sur 5 ans)

Contrats MAEC mares : 2 604,00 € (13 020,00 € sur 5 ans)

Financement :

Etat /Europe (MAEC)

Indicateur de mise en œuvre :

Linéaire de fossés entretenus : 290 km (MAEC) + 37 km (ASA)

Nombre de mares entretenues : 42



6 : Restaurer et entretenir les cours d'eau en intégrant les spécificités « marais »

Description :

Reméandrage du Gorget

Le projet technique des travaux de reméandrage permettant de dimensionner des solutions d'aménagement et d'organiser la concertation avec les usagers a été finalisé en 2022, et un dossier réglementaire déposé (travaux en Réserve Naturelle et Déclaration Loi sur l'Eau). En 2023, deux réunions de travail ont eu permis d'élaborer le cahier des charges des travaux, et une consultation a été lancée en avril (terrassement, aménagement et espaces verts). Les propositions financières étant très supérieures au budget prévisionnel, le marché a été déclaré sans suite et le phasage initial des travaux n'a pas pu être respecté.

Le portage financier par l'ASA de la Douve d'une telle opération n'est à ce jour plus envisageable, la communauté d'agglomération du Cotentin et la communauté de communes Cote Ouest centre Manche ont été sollicitées pour reprendre le portage financier du programme de reméandrage. A ce jour, la CAC n'a pas souhaité s'engager, la COCM devrait se positionner en 2024.

ASA des Bas Fonds de la Taute et ASA des Bas Fonds de la Douve

Le Parc a accompagné l'ASA dans plusieurs projets de Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) sur de petits affluents de la Taute présentant des problèmes d'écoulement, notamment sur la prise en compte des habitats d'intérêt communautaire sur les rives immédiates, avec des recommandations spécifiques pour le régalaage des boues de curage.

ASA de la Vallée de l'Aure Inférieure

Le Parc a accompagné l'ASA pour élaborer un Programme Pluriannuel d'Entretien du réseau hydraulique sur le marais de l'Aure Inférieure, avec la validation des services de la DDTM 14 concernant l'identification des cours d'eau de marais. Le programme de travaux prévu sur les 2 prochaines années comporte du broyage de berges, du faucardage et du curage de fossés.

Suivi de l'impact du faucardage

Interpellé sur les problématiques posées par le faucardage sur la faune aquatique, le Parc a réalisé en 2023 une synthèse bibliographique des données existantes en France sur la question et s'est engagé à évaluer l'impact des différents outils existants sur le territoire (bateau faucardeur, griffe ou godet faucardeur) à travers le suivi des travaux réalisés par les ASA.

Un protocole de suivi a été défini puis testé sur trois portions de canaux cette année. Les premières observations montrent que la faune piscicole est plus impactée par le dépôt des produits en bord de canaux que par les outils utilisés, avec un bon état de la faune laissée sur les berges.



Bateau faucardeur - Merderet

Entretien des cours d'eau

AS	Superficie AS	Réseau syndical et secondaire	Réseau d'intérêt collectif	Etat d'avancement
Douve	10 987 ha	333 km		Broyage de berges : 8,6 km
				Faucardage : 121 km
				Curage : 4,8 km
Taute	5 417 ha	222 km	121 km	Broyage de berges : 16 km
				Faucardage : 71,4 km
				Curage : 1,2 km
Aure	2 449 ha			Faucardage : 800 m
Vire	2 267 ha			Pas de travaux
Ravenoville	1 750 ha	22 km	7 km	Pas de travaux
Ste-Marie du Mont	1 800 ha	26 km	31 km	Curage : 2,3 km

St-Germain de Vareville	512 ha	9,6 km	9,3 km	Pas de travaux
Foucarville	231 ha	7,5 km	7,5 km	Pas d'informations
Catz-Brévands-Les Veys	923 ha			Pas d'informations
Clos Prétôt	182 ha			Pas de travaux
Taute supérieure	147 ha			Pas de travaux

Travaux d'entretien AS

Coût 2023 :

non évalué

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Communauté d'Agglomération Le Cotentin, Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Indicateur de mise en oeuvre :

Linéaire de cours d'eau restauré : 0

Linéaire de cours d'eau entretenu : non évalué



7 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs

Description :

Ouvrage de St-Sauveur-le-Vicomte sur la Douve

Suite à l'acquisition de l'ouvrage par la municipalité, l'étude préalable à la RCE au droit du déversoir de St Sauveur-le-Vicomte portée par la FDPPMA 50 a été lancée. Après un état des lieux, le bureau d'étude ARTELIA a présenté les scénarios possibles en 2021.

Un avant-projet définitif (APD) a été arrêté par la municipalité au cours d'un COPIL du 24/01/2023 : suppression des ouvrages existants et création d'un dispositif de franchissement avec 8 rampes en enrochement dans la largeur du lit de la Douve. La mise en œuvre de ces aménagements estimés à près d'1 millions d'euros nécessitera la réalisation d'études complémentaires : levés topographiques, études géotechniques et diagnostic pyrotechnique avec le risque de présence de munitions. La validation de cet APD a permis de lancer l'étude réglementaire en juin 2023.

Ouvrage du « Moulin du Mesnil » sur la Taute

Suite au COPIL du 27/04/2021, l'étude RCE sur le moulin du Mesnil menée par DCI Environnement s'est clôturée sans programmation de travaux, faute de soutien financier et en l'absence d'une validation du projet par les services de l'Etat.

En janvier 2023, le Parc a organisé une rencontre entre l'ASA et la COCM, en charge de la GEMAPI, pour échanger sur les conditions d'une éventuelle reprise de la maîtrise d'ouvrage par la collectivité. Un courrier en ce sens a été transmis à la COCM en mars 2023. La réponse reçue en décembre n'a pas permis de relancer le projet.

Toutefois, pendant l'été, le Parc a effectué une campagne de sondage pédologique qui a permis de révéler la présence de tourbe, encore en bon état (tourbe fibrique caractérisée pour 4 sondages) sur un secteur de marais encore non inventorié, dans des épaisseurs parfois importantes (supérieures à 3 m pour 2 sondages). Ces nouvelles données mettent en avant la nécessité d'une étude complémentaire pour évaluer l'impact d'un abaissement de la nappe superficielle sur le fonctionnement de cette zone humide tourbeuse.

Ouvrage de « la Clergerie » sur la Taute

Sur l'ouvrage de la Clergerie, le scénario d'abaissement de la ligne d'eau avec la mise en place d'un dispositif rustique de franchissement alternant radiers et mouilles a été validé au COPIL de 2021.

Cependant, des incohérences sur les cotes d'eau de référence figurant dans l'AVP sont apparues au fil du temps. Elles soulèvent des questions sur les niveaux maximums d'abaissement de la ligne d'eau pour maintenir la fonctionnalité du réseau hydraulique alimentant le marais d'Auxais, inscrit en ENS.

Aussi, afin d'avancer sur la mise en conformité de l'ouvrage de la Clergerie, l'ASA a souhaité relancer une étude complémentaire sur le secteur.

L'ASA dispose depuis la fin d'année 2022 de tous les éléments nécessaires à la diffusion d'un appel d'offres (CCAP, CCTP, RC) « étude et travaux », mais une

rencontre avec le Département reste à programmer pour élargir le périmètre de l'étude jusqu'ici limité à la Taute et l'entrée des fossés, en envisageant une étude hydraulique plus complète jusqu'au marais d'Auxais.



Ouvrage de la Clergerie

Portes à flot du « Pont au Douet » et du « Pont aux Vaches » sur l'Aure

Fin 2015, les portes-à-flot de l'Aure ont été équipées d'une vantelle sur chacun des 2 ponts. Depuis, l'ASA de l'Aure Inférieure s'attache à respecter le calendrier de gestion des vantelles établi en accord avec les services de l'État, l'Agence de l'eau, le Parc et la Fédération de pêche du Calvados (FDP 14) qui consiste à laisser ouverte la vantelle du « Pont au Douet » toute l'année et celle du « Pont aux vaches » du 01/01 au 30/06.

En 2023, la fermeture exceptionnelle sur le mois d'avril de la vantelle du « Pont aux vaches » a été reconduite, afin d'assurer le réessuyage du marais dans un contexte de marées dynamiques et de printemps pluvieux pour limiter l'impact du volume d'eau de mer entrant. Les services de l'État prévoient d'intégrer cette modalité de gestion dans le prochain AP.

Ouvrages de la basse vallée sur l'Aure

Dans le cadre d'un groupement de commande, l'ASA et la FDP 14 ont missionné en 2018 le bureau d'étude ARTELIA pour définir le fonctionnement hydraulique du marais et dimensionner les aménagements permettant d'assurer la continuité écologique sur les 6 ouvrages concernés par la RCE.

Fin 2019, les passes à anguilles ont été réalisées sur les vannages de Monfréville et Colombières par l'entreprise Lafosse. Tandis que 3 autres ouvrages sont gérés de manières à assurer la circulation piscicole.

En 2023, la FDP 14 a lancé les travaux d'aménagement d'une rivière de contournement sur le vannage du Pont de l'Acre, pour près de 256 000 € TTC. Ces travaux ont reçu le soutien financier de l'Agence de l'eau et des fonds FEDER. Une reprise de l'aménagement de la frayère est prévue en 2024.

Ouvrage de Porribet sur la Vire

En l'absence de fonctionnalité de la passe à poissons existante pour la lamproie, l'alose et l'anguille sur le seuil de Porribet, le Syndicat de la Vire porte depuis 2020 une étude RCE sur cet ouvrage à enjeux pour l'alimentation en eau du marais de St Fromond. Les scénarios étudiés par le bureau d'étude M'Neau sont :

- l'adaptation de la passe existante pour les espèces cibles ;
- l'aménagement du canal éclusier de Porribet en rivière de contournement ;
- la suppression de l'ouvrage avec l'installation d'une station de pompage sur la Vire pour alimenter le marais de St Fromond.

En 2023, les expérimentations se sont poursuivies pour évaluer le besoin en eau du marais. Les pompages dans la Vire ont été possibles du 23/06 au 06/07, puis du 19/07 au 24/08. Ils ont mis en évidence la nécessité de déplacer la pompe dans une fosse plus profonde, mais la question de ces prélèvements en cas de faible débit de la Vire reste soulevée. Des études complémentaires sont apparues nécessaires afin d'évaluer l'impact d'un abaissement du niveau de la Vire, notamment sur les zones humides périphériques et la nappe souterraine.

Coût 2023 :

donnée non récoltée

Financement :

donnée non récoltée

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre d'obstacles aménagés : 1



8 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS

Description :

Gestion des niveaux d'eau dans les marais de l'Aure Inférieure

Suite aux travaux de rétablissement de la continuité écologique sur les principaux ouvrages du marais de l'Aure, un nouvel arrêté préfectoral, pris le 31/05/2021 à titre expérimental, fixe les modalités de gestion des vannes et vantelles auquel l'ASA doit se conformer.

Le comité technique, réuni en début et fin d'année 2023 à l'initiative des services de l'État et du Parc, a dressé un bilan positif de la gestion des niveaux d'eau par l'ASA, avec l'élaboration d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien sur le marais, en distinguant bien les compétences relevant de l'ASA et de Ter'Bessin, porteur de la GEMAPI.

Suite aux problèmes récurrents d'inondation du marais de La Cambe, constatés sur le terrain en 2023 par le Parc et l'ASA, avec Ter'Bessin, la FDP 14 et les services de l'État, le comité technique a évoqué le projet d'une étude fonctionnelle pour comprendre l'origine de ces inondations et le rôle des ouvrages dans la gestion du risque d'inondation. En l'absence de porteur de projet, le Parc a proposé de piloter cette étude sous réserve de l'obtention des financements nécessaires. L'Agence de l'eau soutiendrait ce projet à hauteur de 80 %.

Etude hydrogéologique sur le marais de Saint-Germain-sur-Sèves

Depuis les années 2000, les exploitants constatent un dysfonctionnement hydrique du marais de la Holerotte avec des inondations estivales malgré la densité du réseau de fossé existant, associées à des affaissements et des modifications de sols.

Le Parc accompagne la commune dans un projet de diagnostic afin de trouver des solutions pour pérenniser l'activité agricole du secteur. Une étude hydrogéologique commandée l'ASA des bas fonds de la Douve a été lancée en 2022, et les premiers résultats présentés fin 2022. Ils confirment l'effet de subsidence sur le marais en 20 ans avec la perte effective de 10 à 80 cm d'altimétrie selon les secteurs, phénomène plus marqué depuis 2011 sur les bords de Sèves avec un nouveau secteur détecté au nord du marais. L'étude des tourbes a révélé leur tassement sur 50 à 70 cm d'épaisseur en surface, les principales zones d'affaissement concernant la plus importante épaisseur de tourbe.

Sur le volet hydrologique, la nappe des sables joue un rôle fonctionnel majeur sur le marais, notamment dans le soutien de la nappe des tourbes. Or, l'activité de pompage limite le niveau piézométrique moyen en période estivale, entraînant un risque de tassement des tourbes. Les pratiques liées à la tourbière de Baupte pourraient également avoir des répercussions sur le marais de la Holerotte, notamment via la Sèves, et accroissent le risque d'inondations prolongées du fait de la subsidence et de l'imperméabilisation relative des tourbes superficielles.

L'analyse détaillée des données piézométriques prévue au copil de restitution de 2024 apportera des réponses sur le rôle de chaque compartiment hydrologique dans le système tourbeux afin d'orienter les solutions techniques à expérimenter.

Plan de gestion du marais de Saint-Fromond

L'ASA et le Syndicat de la Vire ont mandaté le CEN pour réaliser plan de gestion visant une gestion durable et partagée avec les usagers du marais, en évaluant les pratiques existantes pour les améliorer si besoin.

En 2023, le Parc a poursuivi l'accompagnement du volet hydraulique de cette démarche portée par le CEN. Un calendrier de gestion des niveaux d'eau coté, pour en faciliter l'appropriation, a pu être proposé au comité technique du 16/03/2023, qui a pu être expérimenté pendant l'année sur le marais du Silly, de la Couaille et du Lessay (unité de gestion cohérente) pour être validé au prochain copil de 2024. De son côté, le CEN a présenté les résultats de l'enquête agricole menée en 2022 et le diagnostic écologique du marais avec un focus sur la colonisation des pelouses rases des gabions par la Crassule de Helms (espèce exotique envahissante).

Expérimentation d'ouverture des vanelles sur les PAF en Baie des Veys

Suite à l'étude de vérification de la franchissabilité des portes à flots (PAF) par les civelles lancée de 2019 à 2021 sur la Douve, la Taute et la Vire, un calendrier de gestion des vanelles est expérimenté sur chaque vallée depuis 2022.

Coût 2023 :

Non évalué

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, SD'Eau 50

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre et surface des AS ayant adopté un règlement d'eau

Aure (Arrêté Préfectoral du 31/05/2022) : 2 400 ha

Douve (Arrêté Préfectoral du 28/02/2002) : 10 800 ha

Taute (Règlement interne du 20/01/2005) : 5 500 ha

Ravenoville, St-Marcouf, Fontenay sur Mer et Quinéville (Règlement interne du 09/07/2004) : 1 800 ha

Ste-Marie du Mont (Arrêté Préfectoral du 10/12/2008) : 1 800 ha



9 : Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment)

Description :

Groupe de travail Sangsurière

Le secteur amont de la réserve naturelle de la Sangsurière est exploité par deux producteurs / distributeurs d'eau (6 points de captage AEP):

- ✓ le SMPEP Isthme du Cotentin
- ✓ la Communauté d'Agglomération de Cherbourg (CAC)

Des prélèvements au dessus de la limite réglementaire de 1 300 000 m³ / an sont observés depuis l'année 2016, avec en 2020, un volume pompé de 1 456 723 m³ (+12%).

Un groupe de travail (Etat, AESN, CAC, SMPEP, Sd'Eau 50, ASA de la Douve) a été mobilisé afin de partager les problématiques de gestion de l'eau dans le secteur de la réserve naturelle de la Sangsurière. Un travail de synthèse de données a été réalisé et présenté en 2022 au groupe de travail. Il n'y a pas eu d'avancée en 2023.

Plan de Gestion de la Ressource en Eau 50 : Les études nécessaires à l'élaboration du PGRE sont en cours, comprenant une thèse sur les aquifères du centre manche (cf. ci-dessous) et une étude du BRGM sur l'évolution des débits sur la Divette, la Vire et la Taute.

Connaissance des aquifères : Une thèse est actuellement co-portée par l'Université de Caen et le SD'Eau 50 afin de mieux connaître la géométrie des formations géologiques aquifères du centre Manche (2023-2025). Pour l'instant les sous-bassins de Néhou et d'Orglandes-Picauville ont été étudiés.

Comité ressource en eau : Suite au fort épisode de sécheresse 2022, un comité de gestion de la ressource en eau a été institué. En 2023, il s'est réuni à plusieurs reprises en début d'année.

Coût 2023 :

Non évalué

Financement :

Non évalué

Indicateur de mise en oeuvre :

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui
Nombre de sites de captage équipés d'un suivi piézométrique des tourbes : donnée non récoltée



10 : Développer les gestions localisées des niveaux d'eau

Description :

→ RNR marais de la Taute

En 2023, une étude sur l'hydrologie de la RNR au Cap a démarré en juin avec la pose de 3 piézomètres en plus du piézomètre du Parc. Des analyses de sol doivent permettre de mieux caractériser l'évolution de la fraction minéralisée. L'objectif de cette étude est de déterminer si la gestion des niveaux d'eau dans le casier est favorable au stockage du carbone. En parallèle, les échelles limnimétriques permettent de contrôler l'efficacité des casiers hydrauliques, de part et d'autre de la buse à clapet sur l'ancien gabion au nord-est des Prés de Rotz.

→ ENS des Ponts d'Ouve

Afin d'améliorer la gestion hydraulique de plusieurs parcelles, des travaux sur les ouvrages sont nécessaires pour permettre la mise en place d'un calendrier de niveau d'eau pour les années à venir, sur 5 Unités de Gestion Hydraulique (UGH).

En 2023, les travaux ont consisté en l'installation de deux clapets anti-retour sur deux buses, équipés d'une chaînette galvanisée pour le maintien du clapet en position ouverte, afin de maintenir de l'eau dans le réseau des fossés en amont à la fin de l'hiver lors du retrait des eaux, au nord du site. Un ouvrage corrodé a également été remplacé par une palplanche de 6 m sur 2 m, équipé d'une glissière et d'une trappe verticale coulissante.



Ouvrage hydraulique avec trappe coulissante – ENS des Ponts d'Ouve

Coût 2023 :

7 500 €

Financement :

AESN, CD 50

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de sites : 3

Surface du réseau : 396 ha



11 : Optimiser la gestion des mares de chasse



Description :

La Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie porte un projet d'amélioration de la gestion des mares de chasse, en faveur de la biodiversité sur la vallée de la Taute. En 2023 ont été menés les signatures de convention avec les participants, les inventaires faunistiques et floristiques, l'étude de la qualité de l'eau et l'installation de pompes solaires.

Coût 2023 :

Non évalué

Financement :

Non évalué

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de communications (divers supports) : Non évalué

Nombre de contacts individuels : Non évalué

Surface de marais concernée : Non évalué



12 : Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants

Description :

Il n'y a pas d'avancée en 2023 sur la mise en œuvre des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages de la baie des Veys.



Conchyliculture – RNN Domaine de Beauguillot

Coût 2023:

Sans objet

Financement potentiel :

Sans objet

Indicateur de mise en oeuvre :

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui



13 : Animer un réseau de surveillance des espèces invasives

Description :

En 2023, le Parc s'est associé à l'Université de Rennes, la Fédération départementale de la Chasse de la Manche (FDC50) et le CEN Normandie pour porter un projet de recherche-action pour étudier les capacités de colonisation de la Crassule de Helms, appliqué à la gestion (CRIME Crassule), dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de l'OFB.

Le projet s'appuie sur une synergie chercheurs-gestionnaires en combinant une démarche expérimentale en laboratoire et une approche technique en utilisant des foyers *in situ*. La finalité est donc opérationnelle avec l'amélioration des méthodes de détection et de lutte contre l'espèce, transposables et utilisables par tous les gestionnaires de milieux naturels.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- améliorer la détection précoce pour surveiller plus efficacement la dynamique de colonisation et permettre une gestion des foyers plus rapide et efficiente
- améliorer les connaissances sur les capacités de colonisation de l'espèce et les facteurs facilitateurs
- évaluer les effets de la gestion de la Crassule de Helms par arrachage mécanique sur le fonctionnement des mares envahies



Crassule de Helms formant un tapis en bord de mare de gabion

Le Parc interviendra spécifiquement sur les volets « Apport de la photo-interprétation dans la détection précoce des foyers de Crassule » et « Évaluation de l'effet de la gestion par arrachage sur le milieu » du projet qui démarre en 2024.

Coût 2023 :

Sans objet

Financement :

Sans objet

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de formations organisées : 0

Nombre de participants : 0



14: Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives

Description :

Jussie

x En 2021, une station de plusieurs pieds de jussie (*Ludwigia peploides*) a été découverte sur les berges du plan d'eau de la tourbière de Sèves. Suite au signalement de l'espèce sur ce secteur, des prospections ont été organisées, en 2022 et 2023, par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, le CEN Normandie et la Florentaise afin d'appréhender l'étendue de la colonisation sur le plan d'eau de la tourbière de Sèves, les berges étant favorables à son développement.

Au cours de l'été 2023, le Parc et la brigade d'intervention « Espèces exotiques envahissantes » du CEN Normandie ont mobilisé leurs équipes pour l'arrachage manuel de 2 120 litres de jussie, sur la vingtaine de stations répertoriées, sur les 650 hectares de la tourbière, avec l'appui technique de la Florentaise. Les produits d'arrachage ont été traités directement sur place.

Une surveillance régulière du site et des campagnes d'arrachages systématiques doivent être poursuivies dans les années à venir pour parvenir à éliminer la jussie.



Chantier d'arrachage de la jussie PNR MCB/CEN Normandie – Tourbière de Sèves

x Le Syndicat de la Vire a renouvelé ses travaux d'arrachage manuel des stations de Jussie sur la Vire. Une redéveloppement des spots historiques a été observé, et une nouvelle station d'importance a été découverte en 2023, mêlant les formes aquatiques et terrestres de la plante sur 100 m, ce qui a nécessité des efforts conséquents d'arrachage manuel et d'étrépage mécanique d'une berge. Les produits de ces arrachage ont été enfouis. L'intervention des entreprises a été accompagnée par la brigade EEE du CEN

Normandie, 3 000 m² ont pu être traités. La pression de prospection et d'arrachage devra être maintenue en 2024.

Crassule de Helms

x Suite au constat d'impossibilité d'action sur le marais de St-Fromond, aucun nouveau travaux d'arrachage de Crassule de Helms n'a eu lieu depuis 2021.

x Une éleveuse qui fait pâturer son troupeau sur des mares de gabion en assec, nous a signalé que ce pâturage lui semblait entraîner une régression de la Crassule. Depuis 2022, un suivi par quadrat sur deux parcelles permet de réaliser un état initial de la colonisation, avec pour objectif de suivre l'évolution de la colonisation au cours des années suivantes.

Myriophylle du Brésil

x En 2022, un chantier d'arrachage manuel de la Myriophylle du Brésil sur la Sèves a été réalisé par l'ASA de la Douve, mais les travaux mécaniques prévus sur des fossés très envahis n'ont pas pu être menés à bien faute de consensus sur la solution d'épandage des produits (épandage sur terre arable remis en question). En 2023, aucun nouveau projet de gestion n'a vu le jour, alors que ces stations denses se situent en amont de la Sèves et donc du bassin de la Douve.

Plusieurs nouvelles stations de Myriophylle du Brésil ont été découvertes tout au long de l'année sur la Douve, de même que des tapis flottants dérivant vers l'aval.

Coût 2023 :

Non évalué

Financement potentiel :

Etat, Conseil Régional, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat/Europe

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de sites : donnée complète non récoltée

Surfaces concernées : donnée complète non récoltée



15 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué

Description :

Le comité de pilotage de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques dans la Manche a eu lieu le 4 mai 2023. Le réseau départemental coordonné par la FDGDON est aujourd'hui constitué de 1753 piègeurs. Le plafond de piégeage de 48 000 individus en 2022 est maintenu pour 2023, ce qui correspond au besoin recensé, soit plus 110 tonnes de cadavres éliminés.

Dans le Calvados, la lutte est organisée par la FREDON Normandie.

Coût 2023 :

Sans objet

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, collectivités, Conseils Départementaux

Indicateur de mise en œuvre :

Surfaces concernées : information non récoltée



16 : Réduire la pression de pêche en baie des Veys pour les salmonidés et les aloses

Description :

Un nouvel arrêté inter-préfectoral publié le 7 novembre 2023 et portant réglementation de la pêche maritime professionnelle et de loisir en baie de Seine occidentale interdit la pêche professionnelle et de loisir des poissons amphihalins sur 3 secteurs de Tatihou et de la baie des Veys. Tout amphihalin capturé accidentellement sur les 3 secteurs concernés doit être immédiatement remis à l'eau. L'arrêté prévoit d'autres mesures afin de réduire les pressions sur ces espèces. La pêche de loisir au filet est désormais interdite sur les 3 secteurs.

Ce nouvel arrêté permet de prendre en compte les mesures validées lors de l'élaboration du Document d'Objectifs « Baie de Seine Occidentale ».

Coût 2023 :

Sans objet

Financement :

Sans objet

Indicateur de mise en oeuvre :

Mise en place de la réglementation : Oui

Mise en place du balisage : Oui

Nombre d'infractions constatées / nombre d'opérations de contrôle effectuées (par année civile) : information non récoltée



17 : Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants

Description :

Il n'y a pas eu de nouvelles avancées en 2023.



Baie des Veys

Coût 2023 :

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre d'infractions constatées / nombre d'opérations de contrôle effectuées (par année civile) : information non récoltée



18 : Compléter l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle

Description :

L'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle en baie des Veys (ARP) doit permettre de prendre en compte les activités de pêche au sein des DOCOB des sites Natura 2000, afin de les dispenser d'EIN. Sur le site « Marais du Cotentin et du Bessin – baie des Veys », l'ARP est piloté par l'OFB. L'étude doit intégrer la caractérisation des activités humaines en baie des Veys afin de caractériser l'importance de la pêche à pied professionnelle, en termes de les pressions physiques sur l'habitat, de dérangement et de compétition trophique, au regard des autres activités humaines exercées sur la baie.

Une cartographie de la répartition des limicoles hivernants à marée basse a été confiée à Réserve Naturelle de France (RNF). Une campagne de terrain mobilisant des agents de RNF, de l'OFB et du Parc a été organisée lors de l'hiver 2021-22. En parallèle, des campagnes de prélèvements des principaux bivalves ont été réalisées par le GEMEL pour évaluer la ressource trophique ; le CRPMEM a également réalisé un diagnostic de l'usage pêche à pied professionnelle.

RNF a présenté une première analyse croisée en fin d'année 2023, qui doit être consolidée pour produire la note méthodologique et la présentation finale des résultats en 2024.

L'article 13 du nouveau décret portant extension de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (n° 2021-1319 du 12/10/2021) stipule : « *La pêche à pied professionnelle est interdite à l'exception de la pêche à la coque qui peut être autorisée dans la réserve dans le cadre de la réglementation en vigueur après avis du conseil scientifique de la réserve* ». Il n'est pas aujourd'hui possible de fournir au CSRPN les éléments d'information nécessaires à l'émission d'un avis sur la possibilité ou non d'exploiter le gisement, afin de se conformer à ces dispositions.

Coût 2023 :

non évalué

Financement :

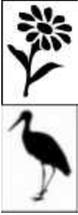
OFB

Indicateur de mise en oeuvre :

Réalisation de l'analyse : en cours



Pêche des coques – baie des Veys



19 : Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature

Description :

La côte Est du Cotentin, s'étirant sur 65 kilomètres entre Réville et Les Veys, comprend 19000 hectares de marais et terres agricoles sous l'actuel niveau marin (jusqu'à moins 2 mètres), ce qui rend ce territoire particulièrement vulnérable aux conséquences de l'élévation du niveau marin : submersion marine, érosion, élévation et salinisation des nappes phréatiques littorales, inondations.

De 2017 à 2020, la communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBDC), la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) ont porté avec l'appui du Parc un projet « Notre Littoral pour Demain », afin de définir une stratégie de gestion durable du littoral pour anticiper les changements en repensant l'aménagement des espaces littoraux et en s'adaptant aux risques.

En 2023, le Parc et ses partenaires ont souhaité poursuivre leur coopération pour engager la Côte Est dans un réel projet de territoire incluant les aléas liés au changement climatique dans les politiques publiques. Le projet d'« Adaptation de la côte Est du Cotentin au changement climatique » comporte 4 volets :

- Aménager le territoire : identifier les secteurs soumis aux risques et zones de repli, redessiner un nouvel espace pour le futur bord de mer, étudier la relocalisation sur un exemple concret
- Sensibiliser pour créer une dynamique d'acceptation des changements à venir en poursuivant l'acculturation des différents publics
- Adapter les activités économiques, notamment agricoles, et les habitations
- Améliorer la résilience des espaces naturels protecteurs

Le démarrage du projet est prévu pour 2024.

Coût 2023 :

Sans objet

Financement :

Région, Fonds Européens, PNR MCB, CAC, CCBDC

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre d'opérations pilotes : 1

Nombre d'actions de sensibilisation : 0



20 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral

Description :

L'évaluation de l'état écologique des eaux marines constitue une obligation communautaire au titre de la Directive Cadre Stratégique sur le Milieu Marin.

Le dispositif de suivi adossé au Document Stratégique de Façade a été validé fin 2021 : <https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/2021-dispositif-de-suivi-du-dsf-a1153.html>

Programme de surveillance	Dispositif	Descriptif	Site Natura 2000 concerné
Oiseaux marins	Suivi des limicoles côtiers (reposoirs)/OPNL	Suivi des effectifs de limicoles côtiers permettant de caractériser les zones de reposoirs	oui
	Suivi des oiseaux hivernants (programme Wetlands international)	Suivi des effectifs de limicoles côtiers et anatidés hivernants dans les zones humides littorales.	oui
	Enquête nationale des limicoles et anatidés nicheurs	Suivi des effectifs nicheurs des limicoles et anatidés.	oui
	Campagnes aériennes de suivi de la mégafaune marine et des macro-déchets flottants à large échelle (SAMM, SCANS, ASI)	Survols de l'espace maritime métropolitain et de ses zones limitrophes pour l'observation des oiseaux marins, des mammifères marins, des autres espèces de la mégafaune pélagique et des activités humaines (déchets flottants).	à la marge
	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France selon 2 protocoles : suivi de la proportion d'oiseaux échoués toutes espèces et suivi de la proportion de Guillemots échoués mazoutés et de Fulmars échoués ayant ingéré des micro-plastiques.	à la marge ?
Mammifères marins – Tortues marines	Suivi des populations côtières de grands dauphins par les associations et gestionnaires d'AMP	Suivi de l'état écologique des groupes côtiers de grands dauphins par observation visuelle depuis des petits navires, renseignement de l'application OBSenMER et photo-identification, réalisé par les associations et gestionnaires d'AMP (GECC, Al Lark, PNMI, MIRACETI).	à la marge
	Suivi des colonies de phoques par les associations et gestionnaires d'AMP	Suivi de l'état écologique des groupes ou colonies de phoques gris et phoques veaux-marins par comptage au sol et photo-identification, réalisé par les associations et gestionnaires d'AMP.	oui
	Réseau National Échouage des mammifères marins (RNE)	Suivi des échouages de mammifères marins sur le littoral français, par les correspondants du RNE, coordonné au niveau national par l'Observatoire PELAGIS.	oui
	Réseaux de suivi des échouages des tortues marines (RTMAE, RTMMF)	Suivi des échouages de tortues marines sur le littoral français, par les correspondants du RTMMF en MO, coordonné par la Société Herpétologie de France, et par le RTMAE en Atlantique, coordonné par l'Aquarium La Rochelle.	à la marge
Poissons et céphalopodes			rien suivi DCE masses d'eau de transition non identifié
Habitats benthiques	DCE Benthos –Angiospermes – surfacique– Zostera noltei	Réseau de surveillance surfacique des herbiers à Zostera noltei.	oui
	DCE Benthos –Macroinvertébrés benthiques (DCE-MIB)	Réseau de surveillance stationnel des habitats de substrat meuble de la zone médiolittorale à la zone circalittorale côtière mené au titre de la DCE.	oui
Habitats pélagiques	Suivis DCE – REPHY Surveillance, PHYTOBS et réseaux régionaux/ locaux	Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines + stations SOMLIT labellisées dans le cadre du PHYTOBS (réseau national pour l'observation du microphytoplancton).	oui
Espèces commerciales		à expertiser	
Eutrophisation	Suivis DCE – REPHY Surveillance, PHYTOBS et réseaux régionaux/ locaux	Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines + stations SOMLIT labellisées dans le cadre du PHYTOBS (réseau national pour l'observation du microphytoplancton).	oui
	Réseaux de satellites opérés par la NASA et l'ESA	Suivi en surface de paramètres hydrologiques et physico-chimiques (turbidité, température de surface), de la biomasse phytoplanctonique (concentration en chlorophylle-a), et de groupes fonctionnels du phytoplancton (en cours de développement).	à expertiser
	DCE Benthos –Angiospermes – surfacique– Zostera noltei	Réseau de surveillance surfacique des herbiers à Zostera noltei.	oui
	Réseau des stations de mesures de débits fluviaux de la banque HYDRO	Base de données (HYDRO) alimentée par les services de l'Etat, de prévision des crues, les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, les agences de l'eau, mais aussi par Electricité de France, des organismes de recherche ainsi que par les compagnies d'aménagement.	oui
	Suivi DCE des eaux de surface continentales	Visé à dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux au sein de chaque bassin hydrographique par suivi des paramètres hydrologiques (température, salinité) et physico-chimiques (nutriments, bilan oxygène)	oui

Programme de surveillance	Dispositif	Descriptif	Site Natura 2000 concerné
Intégrité des fonds marins	Cadastre minier numérique ouvert : titres miniers et autorisations (CAMINO)	Portail de services numériques incluant une carte interactive du domaine minier national et des projets en cours.	potentiellement uniquement
	Enquête nationale sur les dragages des ports maritimes (« enquête dragage »)	Enquête annuelle visant à collecter un ensemble de données et d'informations relatives aux opérations de dragages portuaires et d'immersions de sédiments, telles que les quantités de sédiments dragués, les techniques utilisées, leur destination, le niveau de contaminations des sédiments par rapport au niveau de référence. Source : CEREMA	à expertiser
	Zones de mouillage réglementées	Données relatives à l'emprise des zones de mouillages réglementées. Source : DDTM	potentiellement uniquement
	ADOC Web	ADOC Web est l'application de gestion des occupations et autorisations sur le Domaine Public Maritime (DPM). L'application ADOC Web gérée par le ministère en charge de l'environnement et a pour vocation de bancariser les informations relatives aux autorisations d'occupation et d'utilisation du domaine public maritime.	à expertiser
	Cadastres aquacoles	Localisation, répartition spatiale et superficies et/ou longueurs associées des activités d'exploitation de cultures marines. Source/Producteur : Cerema/DDTM-DIRM	oui
	Suivi de la fréquentation des pêcheurs et suivi des enquêtes pêcheurs à pied de loisir (BD ESTAMP)	Suivi de la fréquentation des pêcheurs et suivi des enquêtes pêcheurs à pied de loisir. Les données sont bancarisées dans la BD ESTAMP.	à expertiser
Changements hydrographiques	REPHY Surveillance	Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines. Ce dispositif collecte également des données de température, salinité, turbidité, oxygène dissous, chlorophylle, nutriments (N,P,Si).	oui
	Base de données Artificialisation DCE-DCSMM	Suivi des surfaces artificialisées par les ouvrages et les aménagements du littoral et du domaine côtier. (Source : BRGM-Cerema)	à expertiser
	Titres miniers et autorisations de travaux relatifs à l'extraction de granulats	Collecte des données, au format cartographique (SIG), des périmètres des sites d'extraction de matériaux marins autorisés ou en cours d'instruction et des permis de recherche sollicités en France métropolitaine. Source/Producteur : IFREMER	potentiellement uniquement
	Cadastres aquacoles	Localisation, répartition spatiale et superficies et/ou longueurs associées des activités d'exploitation de cultures marines. Source/Producteur : Cerema/DDTM-DIRM	oui
	Enquête nationale sur les dragages des ports maritimes (« enquête dragage »)	Enquête annuelle visant à collecter un ensemble de données et d'informations relatives aux opérations de dragages portuaires et d'immersions de sédiments, telles que les quantités de sédiments dragués, les techniques utilisées, leur destination, le niveau de contaminations des sédiments par rapport au niveau de référence. Source : CEREMA	à expertiser
	Implantation des centrales électriques (Source : EDF-ENGIE)	Localisation des centrales électriques, type des centrales (nucléaire, gaz, etc.) et superficie totale (emprise spatiale) des centrales en zone littorale. Source : EDF-ENGIE	à expertiser
	Câbles et conduites sous-marins (Source: Shom)	Position géographique des câbles, nature des câbles, nationalité des câbles et nom des câbles.	à expertiser
	Modèle numérique de circulation de l'océan (HYCOM) Post-production données d'océanographie côtière opérationnelle (OCO)	Le modèle HYCOM (Hybrid Coordinate Ocean Model) est un modèle numérique d'évolution de l'océan (courant, température, salinité, hauteur d'eau). Produits issus du modèle numérique de circulation de l'océan (HYCOM).	à expertiser
Contaminants	Réseau d'Observation de la Contamination Chimique - Matière Vivante (ROCCH-MV)	Stations de surveillance côtière des contaminants chimiques (métaux, organochlorés et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les mollusques bivalves.	oui
	Réseau d'Observation de la Contamination Chimique – Sédiment (ROCCH-sédiment)	Stations de surveillance des contaminants chimiques (métaux, organochlorés, TBT et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans le sédiment.	oui
	RÉseau national de surveillance de la qualité des eaux et des sédiments des Ports Maritimes (REPOM)	Suivi des contaminants (métaux, organochlorés, TBT et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les sédiments des ports maritimes.	à expertiser
	Réseau des stations de mesures de débits fluviaux de la banque HYDRO	Base de données (HYDRO) alimentée par les services de l'Etat, de prévision des crues, les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, les agences de l'eau, mais aussi par Electricité de France, des organismes de recherche ainsi que par les compagnies d'aménagement.	oui
	Suivi DCE des eaux de surface continentales	Vise à dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux au sein de chaque bassin hydrographique par suivi des paramètres hydrologiques (température, salinité) et physico-chimiques (nutriments, bilan oxygène)	oui
	Données issues des rapports de pollution POLREP des CROSS	Base de données du CEDRE regroupant les informations des rapports POLREP des Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) : date, position et étendue de la pollution, force et direction du vent, état de la mer, caractéristiques de la pollution, ou encore source de la pollution quand elle est connue.	potentiellement
	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France selon 2 protocoles : suivi de la proportion d'oiseaux échoués toutes espèces et suivi de la proportion de Guillemots échoués mazoutés et de Fulmars échoués ayant ingéré des micro-plastiques.	à la marge

Programme de surveillance	Dispositif	Descriptif	Site Natura 2000 concerné
Questions sanitaires	Réseau d'Observation de la Contamination Chimique - Matière Vivante (ROCCH-MV)	Stations de surveillance côtière des contaminants chimiques (métaux, organochlorés et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les mollusques bivalves.	oui
	Réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins (REPHYTOX)	Stations de surveillance côtière des phycotoxines dans les coquillages (toxines diarrhéiques (DSP), toxines paralysantes (PSP) et toxines amnésiantes (ASP)).	oui
	RÉseau de contrôle Microbiologique (REMI)	Surveillance microbiologique des zones de production conchylicoles afin de contrôler le niveau de contamination de la bactérie Escherichia coli dans les mollusques bivalves.	oui
	Bilans de la qualité des eaux de baignade en mer	Contrôle sanitaire des eaux de baignade, mis en œuvre par les Agences régionales de santé, pour suivre la contamination en Escherichia coli et en entérocoques intestinaux dans l'eau.	oui
Déchets marins	Campagnes aériennes de suivi de la mégafaune marine et des macro-déchets flottants à large échelle (SAMM, SCANS, ASI)	Survols de l'espace maritime métropolitain et de ses zones limitrophes pour l'observation des oiseaux marins, des mammifères marins, des autres espèces de la mégafaune pélagique et des activités humaines (déchets flottants).	à la marge
	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France selon 2 protocoles : suivi de la proportion d'oiseaux échoués toutes espèces et suivi de la proportion de Guillemots échoués mazoutés et de Fulmars échoués ayant ingéré des micro-plastiques.	à la marge ?
	Réseau National Échouage des mammifères marins (RNE)	Suivi des échouages de mammifères marins sur le littoral français, par les correspondants du RNE, coordonné au niveau national par l'Observatoire PELAGIS.	oui
	Réseaux de suivi des échouages des tortues marines (RTMAE, RTMMF)	Suivi des échouages de tortues marines sur le littoral français, par les correspondants du RTMMF en MO, coordonné par la Société Herpétologique de France, et par le RTMAE en Atlantique, coordonné par l'Aquarium La Rochelle.	à la marge
Bruit sous-marin		à expertiser	

Dispositif de surveillance de la DSF concernant le site

Les suivis spécifiquement liés au site Natura 2000 :

Suivi	Période	Périodicité	Couverture géographique	Opérateur
Benthos baie des Veys (complément réseau limicoles côtiers)	2008 - 2022	annuel	Baie des Veys 5 stations	PNR MCB
Phoques veaux-marins	1989 - aujourd'hui	annuel	Site Natura 2000	PNR MCB
Limicoles côtiers	1999 - aujourd'hui	annuel	Site Natura 2000	PNR MCB/GONm
Gravelot à collier interrompu	2004 - aujourd'hui	annuel	Site Natura 2000/région selon les périodes	PNR MCB/GONm

Coût 2023 :

Non évalué

Financement :

Etat (Réserve Naturelle), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Normandie.

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de suivis : donnée complète à acquérir



21 : Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles

Description :

Dans le cadre de l'extension de la Réserve Naturelle du Domaine de Beauguillot, le nouveau décret interdit l'accès du public (hors activités professionnelles) à la partie maritime de la réserve ; à terre, une refonte des infrastructures d'accueil du public est à l'œuvre depuis quelques années. Le principe est d'organiser la visite du site en périphérie ouest et selon l'axe nord-sud.



Tour observatoire sur la RNN de Beauguillot

Le gros œuvre (terrassement, constructions, plantations...) des aménagements des nouvelles infrastructures d'accueil a été achevé en novembre 2022. Les derniers travaux, notamment de pose des clôtures, sont intervenus en 2023 et l'ouverture au public progressive organisée à partir d'octobre 2023.

Coût 2023 :

395 277 €

Financement :

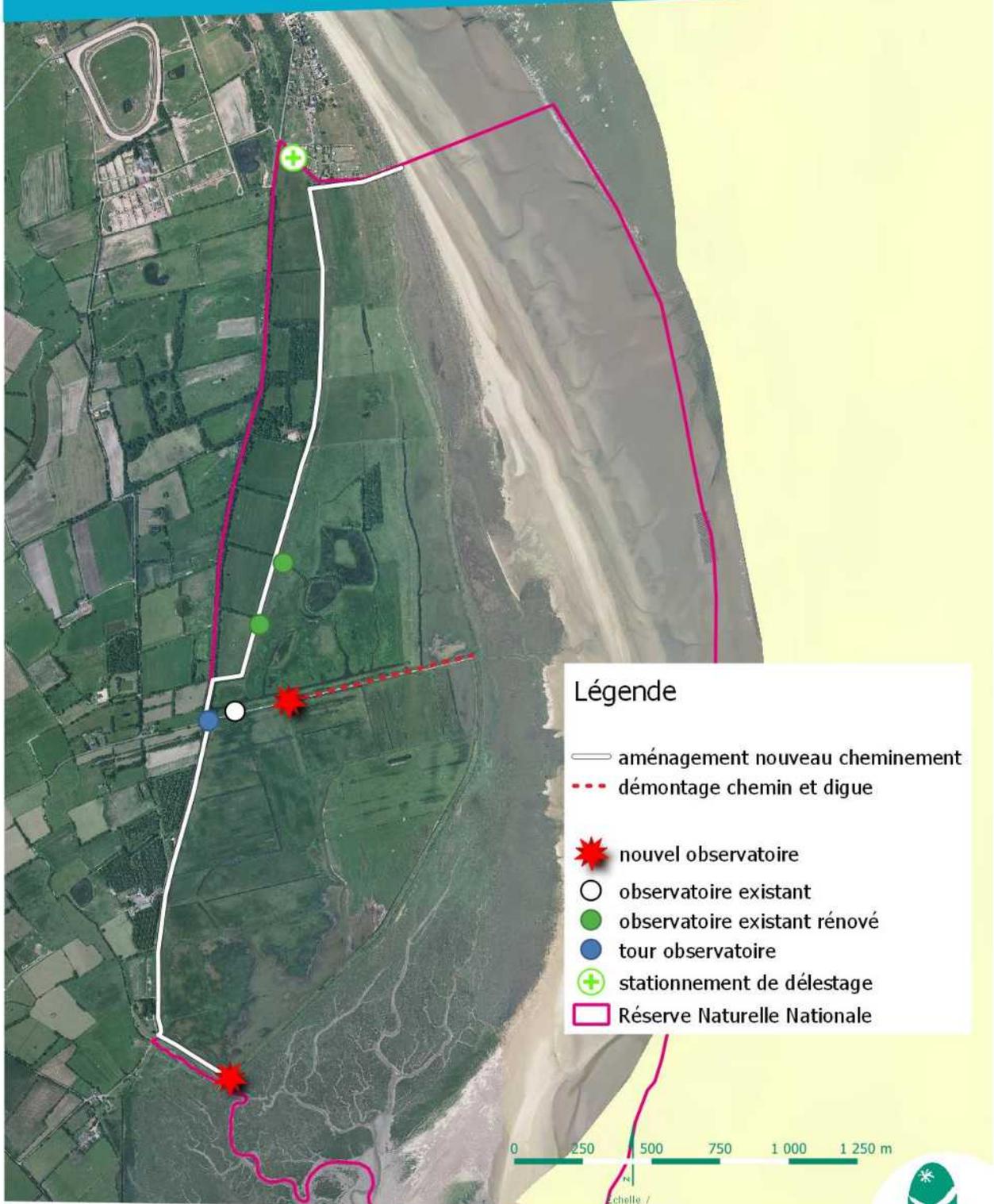
Etat/Europe -Plan de Relance, Fondation du Patrimoine, PnrMCB, CD 50

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre d'aménagements : 1

Linéaire de côte concerné : 1850 m

Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot Travaux aménagement 2022-2023





22 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral

Description :

Sur la portion sud du littoral de la côte Est, le ramassage est effectué par la fondation Bon Sauveur pour la Communauté de communes Baie du Cotentin. Le protocole de ramassage est respectueux des enjeux (notamment de la nidification du gravelot à collier interrompu) :

- ramassage complet après la marée d'équinoxe de printemps,
- pendant le printemps et l'été, ramassage des macro-déchets d'origine humaine uniquement, sans passage sur le haut de plage.

29 ramassages sur les dix kilomètres de la plage entre le fort de Ravenoville et l'entrée de la réserve de Beauguillot ont été effectués de mars à octobre 2023. 48 m³ ont été mis en sac et déposés en haut de plage.

Pour le linéaire de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, le bilan annuel n'a pas encore été transmis.

Au mois de juin, un fort vent de secteur Est a soufflé pendant une longue période. Ce phénomène rare dans la région a provoqué l'échouage de nombreux macro-déchets (bidons et poches à huîtres), de milliers de fioles vides de décongestionnant nasal et un apport d'algues impressionnant. L'association d'insertion ASTRE environnement a été mandaté plusieurs jours en juin par la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour des ramassages sur les communes de Lestre, Quinéville, Fontenay-sur-Mer et Saint-Marcouf, soit un linéaire d'environ 7 kilomètres.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin propose par ailleurs des stands de sensibilisation aux déchets de plage et laisse de mer sur son linéaire côtier, dont un à Quinéville, tenu par le CPIE du Cotentin.

Comme chaque année, l'association Orchis a organisé des nettoyages de plages avec le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord. Un ramassage de déchets a eu lieu le 8 septembre, réunissant 3 entreprises professionnelles, 9 lycéens et 35 bénévoles sur le littoral de Crasville à Lestre.

42 bénévoles d'Orchis ont également organisé une session de ramassage, en janvier sur la plage d'Aumeville-Lestre, en partenariat avec la commune.

Sur la partie baie des Veys, depuis les porte-à-flots jusqu'à Grandcamp-Maisy, une réflexion est en cours pour initier une opération ponctuelle de ramassage de déchets avec des équidés de race normande.

Coût 2023 :

non évalué

Financement :

Non évalué

Indicateur de mise en œuvre :

Linéaire de côte concerné : 15,5 km



23 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral

Description :

En 2023, deux maisons ont été acquises dans les dunes d'Utah-Beach, ayant vocation à être démolies pour une renaturation du milieu arrière-dunaire.

Coût 2023 :

Non évalué

Financement :

non évalué

Indicateur de mise en œuvre :

Surface acquise : non récolté



24 : Suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la Tourbière de Baupte

Description :

La Florentaise, exploitant du site, a convoqué une réunion de la mission scientifique de réhabilitation de la Tourbière le 17/11/2023.

Comme en 2022, le pompage, toujours important, ne permet pas de respecter le calendrier de remontée du niveau d'eau prévu par l'arrêté préfectoral. L'État a demandé à la Florentaise de rattraper ce retard, ainsi qu'un bilan du plan d'action de la Florentaise à mettre en œuvre dans les dernières années de présence de l'entreprise.

Par ailleurs, 2 piézomètres automatiques ont été installés à l'est du site.



Exploitation de la Tourbière de Baupte

Coût 2023 :

non évalué

Financement :

La Florentaise

Indicateur de mise en œuvre

Mise en œuvre des mesures compensatoires : oui



25 : Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Baupte

Description :

Le Ministère de la Transition Écologique a mandaté une mission d'écoute des protagonistes début 2021. Le Préfet de la Manche, dès les conclusions de cette délégation, a impulsé un projet concerté de reconversion.

Le 14 mars 2022, le Parc a été désigné comme pilote de ce projet.

L'arrivée d'une chargée de projet dédiée au projet, fin 2022, a permis d'enclencher la concertation, rythmée en 2023 par les instances de gouvernance et les réunions de travail :

- comités opérationnels : 03/03/23 et 02/05/23
- réunion publique habitants 19/10/23
- réunion groupe de travail « usages » : 24/01/23 et 01/02/23 sur la thématique du plan d'actions agricoles, 06/07/23 sur la gestion des eaux de surface
- réunion d'information aux chasseurs avec la FDC50 : 04/07/23
- réunion de préfiguration du groupe de travail « scientifique » : 14/11/23

En 2023, une campagne de relevé d'altimétrie LiDAR couvrant l'emprise globale du site a été réalisée par le CNAM Intechmer. Un relevé équivalent avait été réalisé en 2011, mais apparaissait obsolète d'après les observations récentes réalisées ponctuellement. Afin d'évaluer les mutations à venir, la réactualisation complète de données topographiques sur l'ensemble du site permettra de réaliser des différentiels d'altimétrie pour juger de l'évolution de la zone (2011-2023) d'une part mais surtout d'avoir un MNT qui servira de base pour les scénarii de gestion à mettre en place par le gestionnaire.

Coût 2023 :

LIDAR : 10 000 €

Financement :

Région

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre de réunions : 9

Plan de gestion du site : non

La plus grande tourbière de France va cesser d'être exploitée

Très dégradé après des décennies d'extraction, le gisement du Cotentin fera l'objet d'une reconversion

REPORTAGE
GORGES ET BAUPTE (MANCHE)
envoyée spéciale

Sur un sol noir et tassé, devant les rails où stationne une petite locomotive, se dressent plusieurs pyramides de tourbe d'un brun foncé. Vêtu d'une tenue de chantier orange fluo, Denis Hosingue, 52 ans, fait visiter l'un des sites de Florentaise, fleuron français du terreau de jardin, dont il est chargé. Implantée au cœur de la tourbière de Sèves (Manche), qui s'étend sur plus de 600 hectares, son usine extrait la tourbe pour fabriquer les produits qui alimentent le marché horticole dans l'ouest de la France et en région parisienne.

« L'espoir qu'il pleuvra le moins possible », lance le responsable, alors même que la France lutte contre une sécheresse historique. L'abondance d'eau, à l'écosystème unique de la tourbière, constitue un enjeu pour l'exploitant. Chaque station de pompage tourne en permanence à l'abri de l'étéuse ainsi que des rails rendant accessible l'extraction.

L'exploitation, dont programmée d'ici quelques années, est de plus en plus pour ses conséquences en premier lieu la libération du carbone dans l'atmosphère. Quand le niveau d'eau du sol de la tourbière se tasse, le processus est accéléré. Ce processus est accéléré d'une importante émission de dioxyde de carbone. « Une tourbière émet potentiellement 15 tonnes de carbone par hectare chaque année », estime Hosingue, écologue et professeur à l'université de France

tout en rappelant qu'il est urgent de mettre en place des installations pour mieux mesurer les émissions. C'est la quasi-permanence d'eau qui rend possible la création des tourbières, car elle limite la décomposition des plantes mortes, qui contiennent du carbone. De là leur rôle comme stocks de carbone : un hectare de tourbière d'un mètre de profondeur renferme 700 tonnes de carbone, selon Daniel Gilbert. C'est plus de quatre fois le volume de carbone capturé dans un hectare de forêts tempérées.

Stocks de carbone

Les carottages réalisés par la réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie à la tourbière de Sèves montrent une matière proche du marc de café, quasiment sans trace visible de végétation. La dégradation de la tourbière est aggravée par l'oxydation

autrefois considérées comme « le plus beau gisement » français de tourbe. Au milieu d'une pénurie de charbon, il était question de trouver des sources d'énergie alternatives. Pendant près de sept décennies, plusieurs entreprises ont exploité la tourbière de Sèves successivement pour produire du combustible. Florentaise a obtenu à son tour l'autorisation d'exploitation pour la production de terreau en 2015. Selon le parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, près de

site de mener des actions concrètes pour effectuer une transition vers des activités plus durables.

Dans cette optique, un projet de reconversion piloté par le parc naturel régional a été lancé. Julie-Anne Jorant, chargée du projet depuis septembre 2022, cherche à persuader les agriculteurs que les effets du changement climatique, y compris l'intensification des sécheresses et canicules, auront un impact sur les activités d'élevage, et qu'au-delà de l'intérêt majeur qu'elle représente pour le climat,

L'arrêt du pompage d'eau devrait inonder plus de 330 hectares de terres agricoles

cière de son activité. Il envisage de se battre pour « garder les hectares ». Le conseiller municipal de 37 ans n'apprécie pas pour autant

propriétaires. « Nous ne sommes pas préparés pour cela, et maintenant nous allons dans le mur », s'inquiète David Cervantes, le maire de Gorges. La location des terrains a généré 60 000 euros de recettes pour la commune en 2021.

Pascal Ferey, directeur de la chambre d'agriculture du département de la Manche, a sollicité une avance de trésorerie de 10 millions d'euros auprès du ministère de la transition écologique, notamment pour aider les agriculteurs dont les terres seront inondées à



La tourbière de Sèves, dans la Manche, en janvier 2021. © HEDOUIN/PARC NATIONAL DES MARAIS COTENTIN ET DU BESSIN

Baupte : une réserve nationale dans les tuyaux

Sous l'impulsion du Département de la Manche, un partenariat a été pris dimanche pour la sauvegarde de la tourbière de Baupte. L'objectif est d'y créer une nouvelle réserve naturelle nationale.

Environnement

Dimanche 25 février, la délégation institutionnelle de la Manche a profité de sa présence au Salon de l'agriculture pour signer un projet de restauration écologique du site de la Tourbière de Baupte, aussi appelée tourbière de Sèves. Concrètement, il s'agirait de faire du site une réserve naturelle nationale, une décision qui ne peut être prise que par l'État mais qui sera mise en œuvre sous le patronage financier du Conseil départemental de la Manche.

« Ce n'est pas encore une certitude mais on va vers cela, étant donné la surface et la dimension du projet », résume son président Jean Morin. Outre le Département, l'État, via la préfecture, le Parc des marais, l'Agence de l'eau, la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et la Chambre d'agriculture sont engagés dans la démarche. Baie du Cotentin, l'une des intercommunalités concernées, était également présente en la personne de son président, Jean-Claude Colombel.

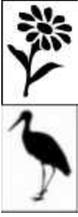
Le portage du foncier pour le Département



À la tourbière de Baupte, les enjeux majeurs sont la préservation de la biodiversité et arrêter de libérer du carbone. |

PHOTO: ARCHIVES OUEST-FRANCE

Coupures presse sur le projet de reconversion de la tourbière de Sèves



26 : Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Baupte

Description :

Un plan d'actions pour soutenir les éleveurs

En 2023, le diagnostic de 37 exploitations agricoles a été conduit par la Chambre d'Agriculture de la Manche pour comprendre l'organisation de leur système d'exploitation et évaluer les impacts auxquelles elles seront confrontées suite à l'enneigement de certaines de leurs prairies. Sur une échelle de valeur de « très, moyennement ou faiblement impactées », ont été respectivement recensées 10, 14 et 13 exploitations. Un plan d'actions a été élaboré avec les membres du comité technique et les éleveurs. Il s'articule autour de 3 objectifs : constituer une réserve foncière en vue de compenser les éleveurs les plus impactés ; compenser financièrement la perte de droits à produire et accompagner stratégiquement et techniquement les exploitants moins impactés dans l'adaptation de leur système d'exploitation. Les contacts avec le Conseil Départemental de la Manche et la SAFER ont été pris pour enclencher sa mise en œuvre sur le volet foncier. Le montant total nécessaire à sa mise en œuvre a été estimé à plusieurs millions jusqu'en 2032. Le soutien de l'État a été sollicité auprès de la Secrétaire d'État à l'Écologie au printemps.

Un diagnostic des impacts sur la chasse au gibier d'eau

Un travail de diagnostic similaire a été réalisé par la Fédération des chasseurs de la Manche afin d'évaluer les impacts de la remontée des niveaux d'eau sur la pratique et les installations. Une première réunion de présentation du contexte et des enjeux, suivie d'un temps d'échange, a été organisée en début d'été. Suite aux entretiens individuels réalisés avec les gabionneurs, la Fédération a alerté le Préfet de la Manche sur les difficultés techniques à venir (adaptation des installations, gestion à venir sur le territoire en lien avec la population de sangliers) et sur l'inquiétude des chasseurs concernant le périmètre et le statut de la zone de protection de la biodiversité forte qui sera créée.

Riverains, autres usagers et propriétaires privés

Une réunion d'information a eu lieu mi-octobre à Gorges, pour présenter le contexte et les enjeux liés à la fin de l'activité industrielle et de collecter les attentes des habitants. Dès que les données altimétriques seront analysées, une réponse au cas par cas sera apportée aux personnes qui se sont signalées.

Coût 2023 :

57 409 €

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre de riverains accompagnés : NS



27 : Pérenniser la gestion des espaces protégés

Description :

Documents de gestion

- RNR des marais de la Taute

Le plan de gestion 2022-2031 de la Réserve naturelle régionale des Marais de la Taute a été approuvé par le Conseil régional de Normandie le 15 mai 2023.

- RNN Domaine de Beauguillot

Suite à la validation de l'évaluation du plan de gestion 2012-2021 de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot par les différentes instances (comité consultatif, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), un nouveau plan de gestion est cours d'écriture. Suite à la publication du décret n° 2021-1319 du 12/10/21 portant sur l'extension et la modification de la réglementation de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot, le futur plan doit intégrer les nouveaux enjeux patrimoniaux, réglementaires et stratégiques en termes d'accueil du public. Son achèvement est prévu en 2024.

- RCFS des Bohons

Un plan de gestion de la réserve a été rédigé et doit être validé prochainement.

Extension de sites

- RNR des marais de la Taute

En 2021, la RNR des Marais de la Taute est entrée en procédure d'extension. Le dossier de demande d'extension a été validé par le Conseil régional, le comité consultatif de la réserve, ainsi que le CSRPN en 2022.

Le projet d'extension de la Réserve naturelle sur 104,7 ha portera la superficie totale de la réserve à 251,7 ha sur 3 communes. Conformément à l'article L.332-2-1 du Code de l'environnement, le projet d'extension de la Réserve naturelle régionale des Marais de la Taute a été soumis à la consultation du public du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre 2023.

- Site CEN du Pré du Commu

En 2023, le CEN a pu finaliser l'acquisition de 10,32 ha sur le site du Pré du commun.

- Dunes d'Utah-Beach

Deux maisons ont été acquises dans les dunes, ayant vocation à être démolies pour une renaturation du milieu arrière-dunaire.

Nouveaux contrats Natura 2000

En 2023, une préparation de nouveaux contrats pour dépôts en 2024 a été initié sur les RNN du Domaine de Beauguillot et de la Sangsurière.

Nouveaux contrats MAEC

Pas de détails pour les espaces protégés, cf. Fiche mesure1

Travaux de gestion

Des travaux prévus dans des contrats Natura 2000 ou financés sur d'autres crédits ont pu être exécutés cette année :

→ RNN Sangsurière et Adriennerie:

En 2023, les conditions de pluviométrie très importantes de l'été n'ont pas permis de réaliser les travaux de fauche initialement prévus.

→ RNN Domaine de Beauguillot

- Dans le cadre du nouveau projet de cheminement, le Conservatoire du Littoral a financé la mise en place de 550 mètres de clôtures neuves, installés par les équipes de la réserve et du Parc.

- 700 mètres de fossés ont été entretenus par curage

→ Polders de Brévands

Un broyage des digues et le faucardage de la mare du polder Saint Clément ont été réalisés cette année

Des travaux de remplacement de clôtures ont eu lieu sur la pointe de Brévands (Les Veys) afin de permettre la gestion des prairies humides par pâturage extensif.

→ RCFS des Bohons

Pas de travaux réalisés.

→ Dunes d'Utah-Beach :

L'année 2023 a permis de préparer le projet « Utah » qui a pour objectif la restauration de dépressions dunaire et les suivis associés, pour un démarrage de l'action en 2024.

Par ailleurs, plusieurs chantiers école ont eu lieu sur Utah Beach, comprenant de petits aménagements ainsi que l'arrachage d'espèces exotiques envahissantes (yucca et herbe de la pampa)

Dans le cadre de la restauration du site, la démolition de trois maisons d'habitation implantées sur la dune proche de zones en érosion côtière et d'un petit bâti type appenti/toilette a démarré fin 2022, dans le cadre d'une restauration du site, pour s'achever au début de l'année 2023.

→ ENS des dunes et marais de l'Est Cotentin (Aumeville-Lestre et Crasville)

En 2023, outre les travaux d'entretien des chemins et d'aménagement des accès, des travaux de fermeture du blockhaus au centre du site pour l'accueil des chauves-souris ont été réalisés.

→ RNR des marais de la Taute

Plusieurs travaux liés au réseau hydrographique sont en cours de validation auprès des DDTM. Des travaux d'étrépage sont prévus prochainement.

→ Roselière des Rouges-Pièces

Initialement prévus en 2023, les travaux d'entretien du site, d'abattage de peupliers et de broyage d'une cladaie n'ont pu avoir lieu cette année en raison de conditions météorologiques défavorables, et sont reportés à 2024.



Roselière des Rouges-Pièces

→ ENS marais d'Auxais

Afin de maintenir le marais d'Auxais ouvert, plusieurs opérations d'abattage et de gestion des rejets de bouleaux et saules, sur des secteurs de clairière ou de lisière ont été réalisées en début d'année 2023.

→ site CEN du Pré du Commun

Pas de travaux cette année.

→ ENS marais des Ponts D'Ouve

Un curage de fossés et de mares a été planifié sur une période 2023-2024. En 2023, 1900 m de fossés et 3 mares ont été restaurés.

En complément des travaux annuels d'entretien du site (réfection des clôtures, entretien courant des ouvrages hydrauliques, gestion des haies et arbres, broyage des berges), des compléments d'aménagements de suivis du niveau de l'eau ont été installés en 2023, pour gérer plus finement plusieurs secteurs (cf. M10).

Des travaux d'aménagement et de réfection des points d'observation ont également été réalisés, avec la reprise d'un écran visuel pour préserver la tranquillité de la mare centrale.

Coût 2023 :

RNN DB : Entretien de fossés/busages : 4 242,00 €

RNNDB : Travaux de clôture CDL: 30 562 €

Pointe de Brévands : travaux de clôture CDL : 11 520 €
ENS Aumeville-Lestre : sécurisation bunker et aménagement chauve-souris : 2 407,80 €
ENS des Ponts d'Ouve : travaux de curage fossés et mares : 25 311,30 €
ENS des Ponts d'Ouve : écran visuel : 6 107,00 €
ENS des marais d'Auxais : abattage et gestion des rejets : 6 245 €

Financement :

Etat /Europe (MAE, Contrats Natura 2000), Etat (dotation Réserves Naturelles Nationales), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional (dotation Réserves Naturelles Régionales), Conseils Départementaux (ENS), ...

Indicateur de mise en oeuvre :

Surfaces gérées : 2033 ha (dont 1454 ha terrestre)
Nombre de plan de gestion en conformité avec le document d'objectifs : 5
Surfaces engagées dans les dispositifs agri-environnementaux et les contrats Natura 2000 : Non évalué



28 : Restaurer des secteurs embroussaillés



Description :

En 2023, pas de travaux sur la RNN Sansgurière et Adriennerie et sur la Roselière des Rouges-Pièces.
Plusieurs opérations d'abattage et de gestion des rejets de bouleaux et saules, ont été réalisées en 2023 sur des secteurs de clairière ou de lisière sur l'ENS des marais d'Auxais.

Coût 2023 :

ENS des marais d'Auxais : 6 245 €

Financement :

Non évalué

Indicateur de mise en oeuvre :

Surface restaurée : Non évalué



29 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais



Description :

Une surveillance générale du territoire permet de repérer de nouveaux boisements éventuels. Aucun n'a été signalé en 2023. Le Parc réalise une veille sur les projets et usages, informe et sensibilise les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet à la sensibilité des milieux au boisement selon les enjeux présents.

En 2023, une étude a été conduite sur les dynamiques bocagères au sein du Parc, avec une analyse spécifique du phénomène d'embocagement des zones de marais, perçu mais non encore quantifié. Ce travail d'analyse diachronique a été réalisé à partir de 4 millésimes de la BD Bocage (1947, 2000, 2010, 2020).

Les premières conclusions sont moins alarmistes que ne le laissaient présager les observations récentes. Une dynamique d'augmentation d'embocagement s'observe en effet depuis 2010, mais le boisement dans les marais reste aujourd'hui équivalent aux boisements détectés lors des campagnes à 2000 et 1947.

L'étude permet notamment de dissocier les secteurs en cours d'embocagement des secteurs plus boisés historiquement.



Plusieurs pistes de poursuite de ce travail sont envisagés : création des points de vigilance embocagement (modérés ou forts), réalisation d'un observatoire de l'embocagement des marais. Un document de synthèse de ce travail sera produit en 2024.

Coût 2023 :

Sans objet

Financement potentiel :

Sans objet

Indicateur de mise en oeuvre :

Présence/absence du suivi : présence



30 : Informer sur la sensibilité des marais au boisement



Description :

Les résultats de l'étude sur l'embocagement des zones de marais seront communiqués une fois l'ensemble des analyses statistiques réalisées.

Coût 2023:

sans objet

Financement potentiel :

sans objet

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre d'évaluation d'incidences premiers boisements : 0

Nombre de porteurs de projet rencontrés : 0



31 : Développer un réseau de roselières

Description :

Les sites ayant intégré un objectif de maintien et/ou développement de roselières dans leur plan de gestion sont :

- RNN Domaine de Beauguillot
- Site CEN du Pré du Commun
- ENS Marais des Ponts d'Ouve

Le nouveau plan de gestion de la RNR des Marais de la Taute 2022-2031 identifie une action de développement des surfaces de roselière. Les roselières à Phragmite commun y représentent aujourd'hui environ 20 ha répartis en plusieurs entités.

D'autres roselières sont présentes sur le territoire mais sont soit de petites tailles soit ne font pas l'objet d'une gestion planifiée.

Coût 2023 :

Sans objet

Financement :

Sans objet

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de sites : 4

Surface du réseau : 62 ha



Roselière – RNN Domaine de Beaugillot



32 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision (oiseaux, loutre)

Description :

Aucune action pour cette mesure en 2023.

Coût 2023 :

Sans objet

Financement potentiel :

Sans objet

Indicateur de mise en oeuvre :

Linéaire équipé/enterré

Nombre d'ouvrage routiers/ferroviaires équipés



33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise

Description :

Adriennerie et Sangsurière : En raison des conditions climatiques de juillet et août 2023, aucune parcelle n'a pu être fauchée à l'exception d'une. L'ensemble des 158 toiles comptabilisées a donc été intégralement protégées cette année.

St-Georges de Bohon : La mise en place de 4 exclos protège 35 toiles soit 64 % de l'effectif.



Toile communautaire et chenille de damier, comptage participatif et mise en exclos des toiles

Coût 2023 :

Sans objet

Financement :

Etat/Europe (animation du docob), Etat (dotation Réserves Naturelles)

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de sites : 3

Surfaces mises en défens : non mesuré cette année



34 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti

Description :

En 2011, une colonie de Petit rhinolophe est découverte à la confluence des vallées du Merderet et de la Douve, sur la commune de Picauville (50). Son suivi annuel révèle que la colonie utilise une partie des combles, mais que ces espaces se dégradent progressivement. A partir de 2018, les Petits Rhinolophes ne semblent plus fréquenter les combles mais une cheminée du 1^{er} étage, sans doute en lien avec la dégradation de la toiture.

En 2023, le contrat Natura 2000 portant sur les « Travaux de conservation des bâtiments abritant la colonie de Petit Rhinolophe de l'Isle-Marie » a pu voir le jour après plusieurs désistement d'entreprises, qui avait abouti à son report successif depuis 2020.

Les travaux ont eu lieu au premier trimestre 2023, et se sont poursuivis jusqu'en avril, un aménagement (pose de bâche) permettant d'assurer la tranquillité des individus présents dans le bâtiment pendant les travaux.



Combles avant et pendant travaux

Coût 2023 :

15 671,18 €

Financement :

Contrat Natura (Etat/Europe)

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre d'aménagements : 1



35 : Gérer les boisements favorables aux chauves-souris

Description :

Aucune action pour cette mesure en 2023.

Coût 2023 :

Sans objet

Financement potentiel :

Sans objet

Indicateur de mise en oeuvre :

Evolution de la surface de boisement continu : 0

Linéaire de haie entretenu : 0

Linéaire de haie replanté : 0



Petit Rhinolophe



36 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel

Description :

Six sorties de découverte des phoques en baie des Veys ont été organisées cette année d'août à novembre, réunissant un total de 110 participants. Deux d'entre-elles ont été confiées à une prestataire privée préalablement formée par l'équipe du Parc.

En plus des visites dédiées à la découverte des phoques, lors des visites de découverte de la RNN du Domaine de Beauguillot, des éléments d'information sont dispensés sur le mode de vie des phoques, ainsi que sur les comportements à adopter pour ne pas les déranger.

Un sentier de découverte et d'interprétation a été inaugurée en 2023 sur le marais d'Auxais, visant un accès en autonomie sur la vingtaine d'hectare de marais que compte l'ENS.



Sentier de découverte du marais d'Auxais

Coût 2023 :

Sentier des marais d'Auxais : 43 200 € HT

Prestations sortie phoques : 360 €

Financement

Région

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de supports produits ou utilisés : 1



37 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche



Description :

- Une newsletter a été diffusée aux membres du Comité de pilotage en fin d'année.
- Un Comité de Pilotage s'est tenu le 29 novembre 2023.
- Les pages Natura 2000 du site internet du Parc sont régulièrement mises à jour.

Coût 2023 :

sans objet

Financement potentiel :

Etat/Europe (animation du docob)

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de réunions : 1

Nombre de supports produits ou utilisés : 2



38 : Suivre et évaluer les espèces et les habitats



Description :

→ *Flûteau nageant*

Pas de suivi à l'échelle du site cette année.

Sur la RNN de la Sangsurière, les stations historiques du linéaire du Fossé Sud sont toujours présentes. En revanche, en l'absence de conditions favorables, l'espèce n'a pas été retrouvé dans le fossé central.

→ *Damier de la Succise*

Les toiles communautaires de Damier de la Succise ont été dénombrées sur 2 des 5 sites connus. Les 21 juillet à Saint-Georges-de-Bohon, et le 24 juillet au marais de l'Adriennerie.

Site	L'Adriennerie	Saint Georges de Bohon
Nombre de toiles communautaires	158	55

En 2021, un nouveau noyau de population, de petite taille, avait été découvert sur la Sangsurière.

La recherche de papillons volants sur les sites historiques de présence de l'espèce, en période de reproduction n'avaient pas été concluants en 2022 sur l'ENS des Rouges-pièces, l'ENS d'Auxais et sur le site de Varenguebec. De nouvelles prospections en 2023 n'ont pas permis de retrouver des adultes volants sur ces sites.



Dénombrement des toiles communautaires à Saint-Georges-de-Bohon, et mise en exclos

→ **Agrion de Mercure**

11 stations ont été prospectées cette année dont 3 situées en zone Natura 2000.

Commune	N° de station	1997	2001	2002	2010	2011	2012	2014	2015	2017	2018	2020	2021	2022	2023
Doville-Saint-Sauveur-de-Pierrepont	1/2	<10	<10		<10			oui		10 - 50		10 - 50		50 - 100	
Neuville-en-Beaumont	3	10 - 50	0		10 - 50		10 - 50		<10	10 - 50			0		0
Doville	4	10 - 50	10 - 50					100 - 200		10 - 50		10 - 50		10 - 50	
Varenguebec	5	10 - 50							10 - 50				0		3
Varenguebec	5 bis				100 - 200					15 (pluie)			<10		12
Méautis	6	10 - 50			10 - 50		50 - 100	oui	50 - 100		50 - 100		200		96
Le Plessis-Lastelle	7	<10			<10		0		100 - 200		<10		0		0
Gonfreville	8	100 - 200	100 - 200					100 - 200	100 - 200			50 - 100		10 - 50	
Gorges	9	<10										10 - 50		10 - 50	
Périers	10	<10			10 - 50		10 - 50			< 10		< 10		10 - 50	
Saint-Germain-sur-Sèves	11	<10										0		10 - 50	
Marchésieux	12	10 - 50		10 - 50		10 - 50						50 - 100		50 - 100	
Marchésieux	12 bis				100 - 200							50 - 100		50 - 100	
Saint-Martin-d'Aubigny	13	<10		10 - 50	<10					< 10			10 - 50		108
Graignes-Mesnil-Angot	14	<10		<10				0			0		0		0
Le Dézert	15	<10						oui			<10		10 - 50		48
Raids	16	10 - 50		50 - 100		<10		10 - 50				50 - 100		100 - 200	
Saint-Germain-sur-Sèves	17	<10						< 10				100 - 200		>1000	
La Meauffe	18	<10			<10			10 - 50				10 - 50		10 - 50	
Sainte-Marie-du-Mont	19	10 - 50									<10		10 - 50		108
Carquebut / Chef du Pont	20	50 - 100	100 - 200			100 - 200					100 - 200		50 - 100		200-1000
Sainte-Mère-Eglise	21	<10									10 - 50		10 - 50		58
Doville	X									100 - 200		100 - 200		<10	

Evolution des effectifs d'Agrion de Mercure (stations surlignées en brun : site Natura 2000)

→ **Vertigo de Des Moulins**

Pas de suivi en 2023

→ **Lamproie marine**

Le suivi de nids de lamproie réalisé annuellement n'a pas donné de bons résultats, seuls 2 nids ont été dénombrés.



Lamproie marine sur la Douve

Le suivi annuel des frayères de la lamproie marine dans la Manche réalisé par la Fédération Départementale de la Manche a donné de bon résultats. Les suivis de la mi-juin sur la Douve et la Taute ont donné respectivement 16 et 4 nids.

Sur la Douve : le cours principal a été sous-exploité par l'espèce en comparaison aux données récoltées en 2020 et 2022. Le résultat s'avère moyen, avec toujours un effet très sélectif de l'obstacle du pont de l'Étang-Bertrand qui se fait sentir (FDC, 2023)

Sur la Taute : très faible résultat qui semble signer une très faible abondance de géniteurs cantonnés dans la zone de marais, soit un front de colonisation très en aval des aires typiques de reproduction de l'espèce (FDC, 2023).

→ ***Loutre d'Europe***

Aucun nouvel indice n'a été découvert cette année, malgré la prospection des points habituels sur la Vire et la Douve.

→ ***Petit Rhinolophe***

A Picauville, alors que les travaux de réfection de la toiture dans les parties occupées par la colonie de Petit Rhinolophe ont eu lieu en début d'année (contrat Natura 2000), 7 individus dont 3 jeunes ont été dénombrés dans la cheminée du premier étage.

A Colombières (périphérie immédiate du site Natura 2000), un comptage exhaustif a permis de dénombrer 19 adultes et 2 jeunes.

→ ***Phoques***

Cette année, l'effectif maximum de phoques veaux-marins dénombré est de 254 individus le 30 septembre 2023. 66 couples « mère-petit » sont notés lors du vol du 20 août 2023. D'autre part, si les suivis aériens sont effectués lors de la marée basse (effectifs maximaux recensés), des suivis de contrôle sont réalisés à marée haute pour permettre, entre-autre, de déceler des évolutions dans les modalités d'utilisation spatio-temporelle de l'estuaire par les phoques.

Plusieurs animaux (jusqu'à 26 individus), dont plusieurs femelles accompagnées de leur petit, ont été régulièrement observés à l'embouchure de l'Ecalgrain, au sud du Grand-Vey et quelques individus sont régulièrement notés à l'est de la pointe de Brévands.

Le phoque gris est observé toute l'année mais c'est de mai à novembre que ses effectifs sont les plus élevés. Les effectifs de cette espèce continuent d'augmenter et ce sont 59 individus qui ont été notés cette année en baie des Veys, lors du vol du 10 août 2023. La reproduction de l'espèce n'est pas constatée sur le site.

→ **Poissons migrateurs**

Un suivi de la remontée des poissons migrateurs (salmonidés et aloses principalement) à l'Observatoire Piscicole des Claiés de Vire est effectué depuis le printemps 2002 par la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Les résultats 2023 ne sont pas encore connus.

De même, la FDPPMA 50 pilote également le suivi des Indices d'Abondance Saumon en Normandie (réseau de stations où sont effectuées des pêches électriques standardisées).

De nombreuses stations sont réparties sur le cours de la Vire (15 hors site Natura 2000), sur la Sinope (3 hors site Natura 2000), la Douve (4 hors site Natura 2000) et la Taute (2) et le Lozon (1 hors site Natura 2000).



Pêche électrique dans le cadre des Indices d'Abondance Saumon sur la Taute

Les résultats 2023 ne sont pas encore connus.

→ **Oiseaux nicheurs**

Ces suivis sont réalisés par le GONm à la demande du PNR.

- ✓ **Passereaux et espèces à large répartition (étude par la méthode des points d'écoute) :**

Espèce	Indice 2022	Indice 2023	Moyenne indice 2011-2020	Commentaire
Alouette des champs	104	121	122	Déclin de l'ordre de 40% en 30 ans ; hausse à nouveau cette année
Pipit farlouse	88	80	90	Déclin de l'ordre de 57% en 30 ans ; même niveau que l'an passé
Bergeronnette flavéole	250	270	184	Stable sur le long terme; légère progression cette année
Tarier des prés	351	317	292	En hausse depuis 1999, après la diminution des années 90 ; légère baisse cette année
Phragmite des joncs	326	311	330	Tendance à long terme positive ; reprise après la chute de 2013 mais encore loin légère baisse cette année
Bruant des roseaux	687	681	616	Depuis 1998, fluctue à un haut niveau : indice deux fois plus important qu'au début des années 90 ; légère baisse cette année

Indice STOC des espèces caractéristiques des marais



Pipit farlouse

La comparaison des données 2023 avec les précédentes montre qu'il y a eu, en 2023, une plus grande précocité pour le pipit farlouse et, dans une moindre mesure, pour l'alouette des champs. A l'inverse, le bruant des roseaux qui est la troisième espèce non migratrice au long cours, le retard est particulièrement accentué.

Les trois espèces migratrices au long cours ne présentent pas, non plus, de tendances homogènes : alors que le traquet tairier est de plus en plus tardif, le phragmite a été plus précoce cette année. Enfin, la bergeronnette flavéole retrouve la phénologie qu'elle connaissait au cours de la première décennie de ce siècle. La distinction des deux périodes montre des résultats très différents entre les deux : en A (période à laquelle s'installent nos nicheurs, mais aussi période à laquelle passent les migrateurs britanniques), le nombre de contacts est parfaitement stable depuis 2000 et, en B, où ne sont contactés que nos nicheurs, le nombre de contacts croît très nettement (la population nicheuse des marais se porte donc bien).

✓ **Espèces localisées :**

- x **Grèbe à cou noir** : 1 couple a tenté de nicher sans succès en raison de la baisse du niveau d'eau
- x **Grand Cormoran** : 50 nids à la Tourbière de Baupte.
- x **Héron cendré** : estimation de 258 couples.
- x **Aigrette garzette** : estimation de 40 couples.
- x **Grande aigrette** : 53 nids sur la tourbière de Baupte.
- x **Héron garde-bœufs** : estimation de 800 couples ; progression fulgurante sur le territoire du PNR au détriment de l'aigrette garzette.
- x **Héron bihoreau** : aucun indice de nidification certaine, mais de plus en plus d'indices (adultes et jeunes)
- x **Butor étoilé** : Après trois années blanches sur le territoire du Parc, un mâle chanteur a été contacté dans la vallée de la Taute en avril.
- x **Blongios nain** : pas de données cette année.
- x **Spatule blanche** : 13 couples ont niché à la Tourbière de Baupte.
- x **Ibis falcinelle** : aucun indice probant cette année.

x **Cigogne blanche :**

Le suivi de la population nicheuse de cigogne blanche est de plus en plus lourd à effectuer du fait de l'accroissement considérable du nombre de couples nicheurs depuis son installation en 1971.

De ce fait, un indice annuel d'évolution de la population à partir d'un échantillon réduit de communes défini au préalable et recensé tous les deux ans a été testé et sa robustesse entérinée.

En 2023, les résultats obtenus sont donc extrapolés à partir des secteurs échantillonnés. L'année constitue de nouveau un record en ce qui concerne le nombre de couples nicheurs et le nombre moyen de jeunes à l'envol par couple nicheur.

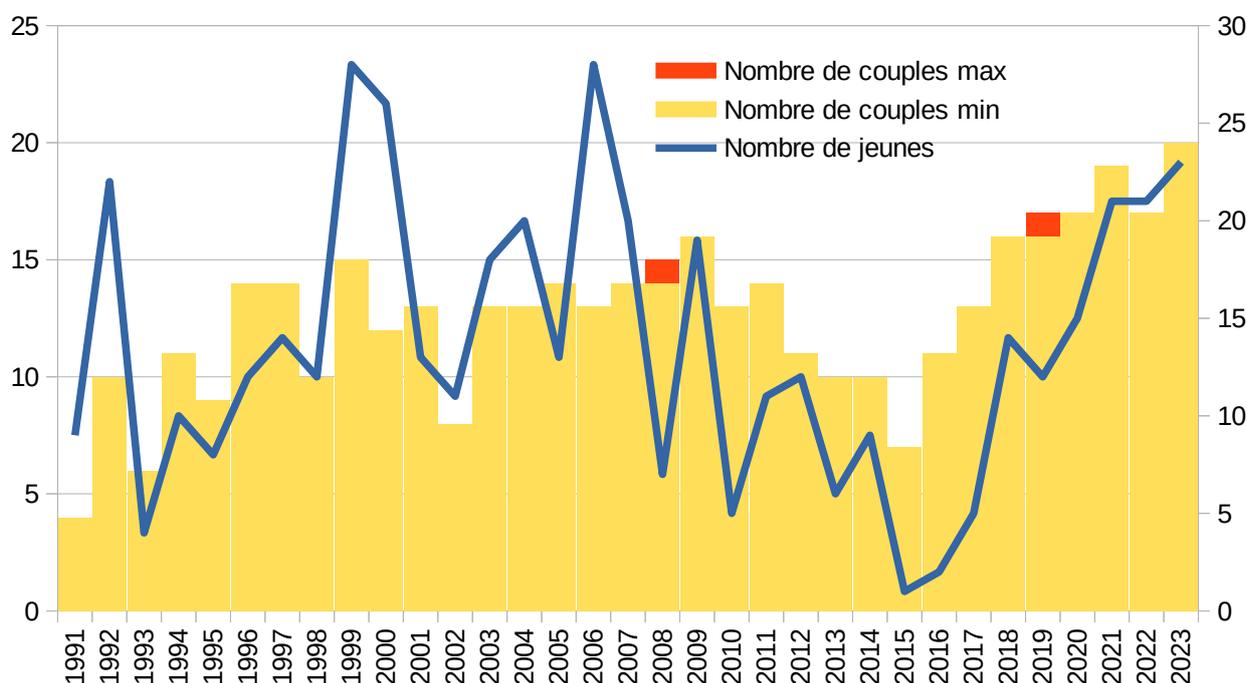
	Nombre de couples nicheurs	Nombre de couples reproducteurs	nombre de couples nicheurs sans jeunes à l'envol.	nombre de jeunes à l'envol	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple nicheur	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple reproducteur
2023	312	270	42	755	2,4	2,8

2022	291	252	30	703	2,5	2,8
2021	262	196	45	522	2,2	2,7
moyenne 1987-2020					2,22	2,71

Paramètres démographiques de la Cigogne blanche

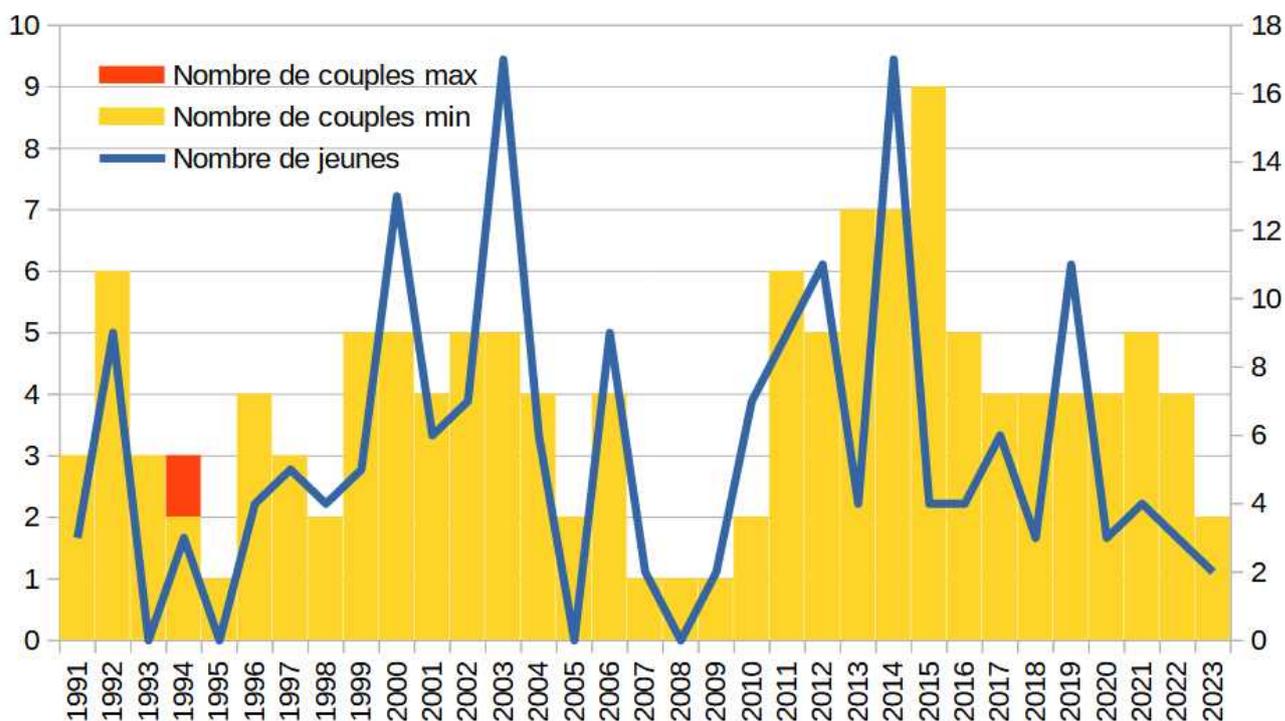
En 2022-2023, 175 cigognes blanches ont hiverné durant la saison internuptiale sur le territoire.

- x **Sarcelle d'hiver** : 2023 est légèrement supérieur à la moyenne avec 10 à 13 couples au moins. Les niveaux d'eau ont dû lui être favorables.
- x **Sarcelle d'été** : 6 familles pour 40 couples possibles/probables.
- x **Canard chipeau** : 10-11 couples dont 3 familles.
- x **Canard pilet** : 3 à 4 couples possibles/probables.
- x **Canard souchet** : 27 couples possibles/probables avec 10 familles.
- x **Fuligule milouin** : 5 couples nicheurs dont 1 famille, à la tourbière de Baupte
- x **Cygne tuberculé** : 50 couples nicheurs en 2023, probablement plus, effectifs difficile à estimer et espèce en forte progression.
- x **Tadorne de Belon** : pas d'estimation globale.
- x **Busard des roseaux** : Les cantonnements caractérisés concernent 20 couples, dont au moins 10 connaissent un succès, soit 55 % des couples, pour au moins 23 jeunes à l'envol, soit une productivité minimale de 1,15 jeune par couple. Le nombre de couple ne cesse d'augmenter et le nombre de jeunes à l'envol est proche du record historique.



Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard des roseaux

- x **Busard cendré** : 2 couples nicheurs sont recensés en 2023, toujours en vallée de la Taute. La destruction d'un nid est regrettable.



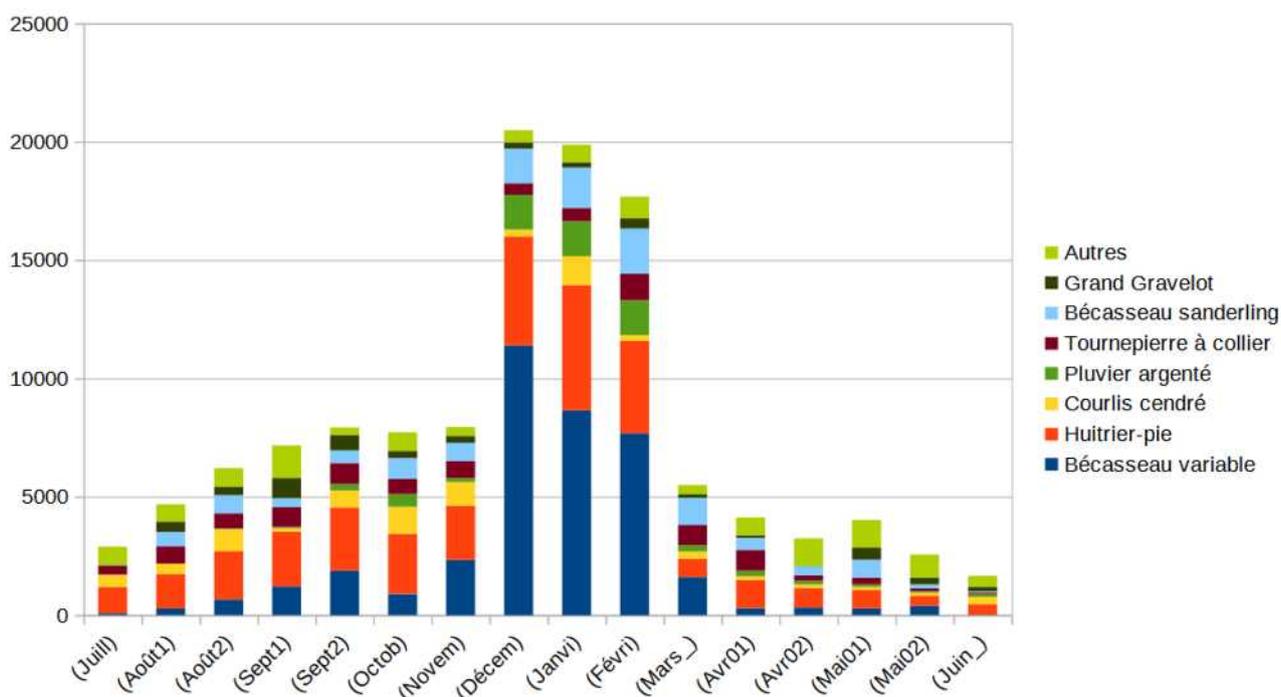
Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard cendré

- x **Elanion blanc** : Implantation d'une dizaine de couples en Normandie en 2023, dont un dans les marais du Cotentin et du Bessin, observé avec une famille.
- x **Marouette ponctuée** : un seul chanteur contacté.
- x **Rôle des genêts** : en 2023, aucun chanteur n'a été contacté.
- x **Vanneau huppé** : 162 à 182+ couples de vanneau huppé ont été recensés dans les différentes vallées du Parc. L'effectif s'élève à 205 à 230+ couples en y ajoutant les données enregistrées dans les marais de la côte Est et sur les polders de la baie des Veys, qu'il faut alors considérer comme un minimum, les recensements n'étant pas totalement exhaustifs sur ces zones mais certainement très proches de la réalité. En 2023, la population globale chute de -12 %, liée à un déclin de 20 % dans les vallées elle-même liée à la perte de 50 % de l'effectif en vallée de la Douve.
- x **Courlis cendré** : 162 à 185+ couples ou territoires ont été recensés en 2023. En 2023, les effectifs de la vallée du Gorget représente 8 % de l'effectif total recensé ; ceux de la Douve 13 % ; de la Sève, 23% ; de la Taute, 50 % ; de la Vire et de l'Aure, chacun d'eux 3 %.
- x **Bécassine des marais** : en 2023, un individu chanteur.
- x **Huitrier-pie** : pas d'indice de reproduction cette année en baie des Veys.
- x **Chevalier gambette** : pas de recherches spécifiques en 2023, estimation de 25-40 couples.
- x **Echasse blanche** : nouveau record historique avec 60 à 62+ couples au minimum.
- x **Avocette élégante** : effectif stable, entre 9 et 13 couples.
- x **Combattant varié** : aucun indice de reproduction cette année.

- x **Gravelot à collier interrompu** : En 2023, la population de gravelot à collier interrompu du territoire oriental du PnrMCB compte entre 82 et 87 couples potentiels au meilleur des deux recensements. Le taux de réussite (nids à l'éclosion) en 2023 était de 34 %, alors qu'il était estimé « nul » en 2020 et autour de 45 % en 2021 et 2022. Au moins 63 % des échecs sont liés aux événements climatiques (submersion en premier lieu et aussi ensablement suite aux coups de vent).
- x **Grand Gravelot** : présence de 3 couples dont la nidification n'est pas certaine.
- x **Mouette rieuse** : Au moins 63 couples ont niché sur 9 sites différents, (26 jeunes à l'envol), dont 15 couples probablement nicheurs sur la tourbière de Baupte ayant échoué pour diverses raisons (dont abaissement des niveaux d'eau).
- x **Mouette mélanocéphale** : aucun indice probant.
- x **Pie-grièche écorcheur** : 3 couples en vallées de la Taute et de la Vire.
- x **Gorgebleue à miroir** : pas d'estimation cette année
- x **Locustelle lusciniöide** : 9+ chanteurs en 2023.
- x **Panure à moustaches** : 4 à 6 couples certains.

→ **Limicoles côtiers migrants et hivernants**

L'association Claude Hettier de Bois Lambert, puis le Parc depuis la reprise de la gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot, anime un réseau de structures (GONm, OFB, SyMEL) pour assurer ce suivi.



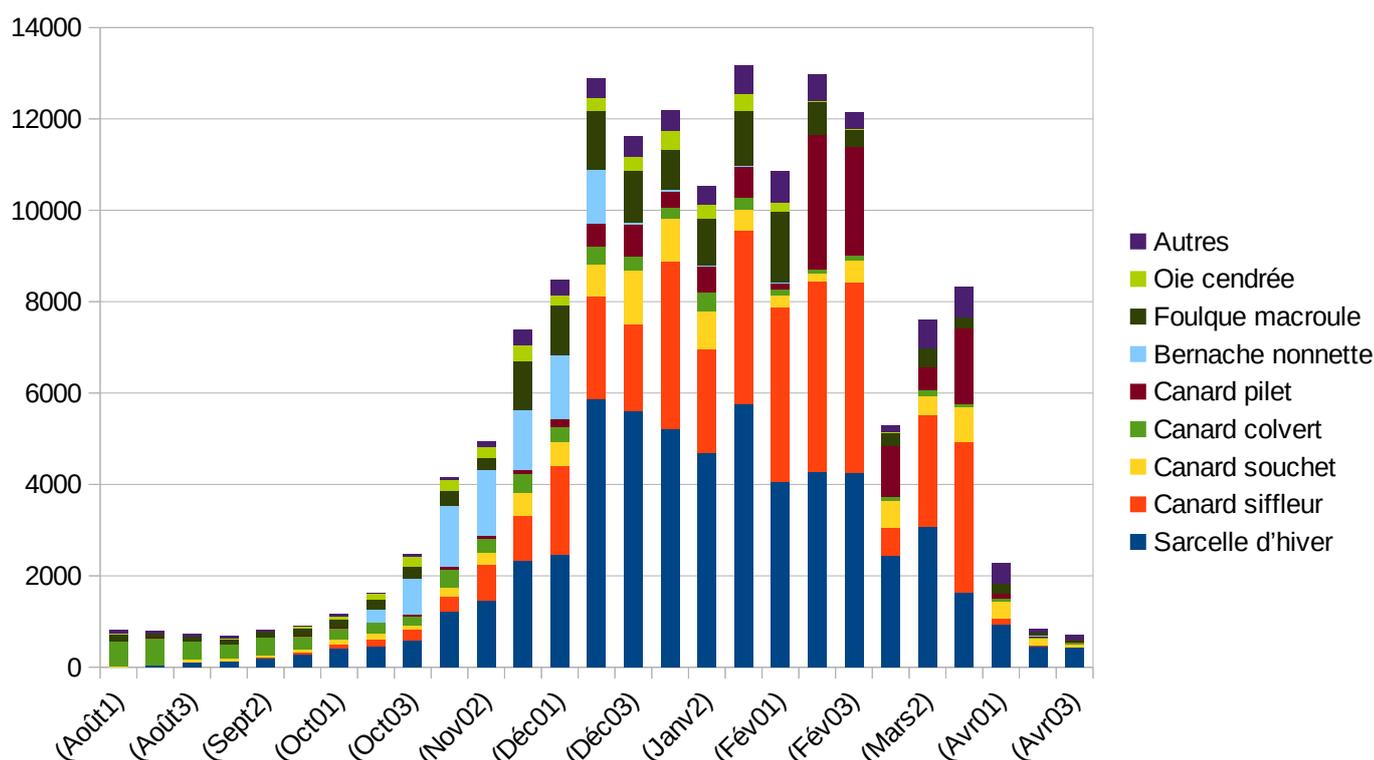
Effectifs de limicoles côtiers en baie des Veys et littoral Côte Est - cycle 2022-2023

→ **Anatidés migrateurs et hivernants**

Le Parc anime un réseau de structure (FDCM, SyMEL) pour assurer ce suivi.

L'ensemble des données n'a pas été centralisée à la date de rédaction de ce bilan. Il nous manque notamment les données de la RCFS des Bohons et de la Tourbière de Baupte (depuis 2017-18).

Suite une relative faiblesse des effectifs hivernants de 2021, on retrouve en 2022 des effectifs plus attendus avec des pics réguliers à 13 000 individus comptabilisés.



**Effectifs décadaires d'anatidés et foulques de d'août 2022 à avril 2023
hors Baupte et Bohons**

→ **Phragmite aquatique**

Du 24 juillet au 19 août du baguage a eu lieu au Cap (GONm-RNR marais de la Taute) selon le protocole ACROLA. Sur cette période, 26 espèces ont été capturées. Parmi elles, les plus communes sont le phragmite des jonc et le bruant des roseaux.

14 individus de phragmite aquatique ont été capturés selon ce protocole, ce qui donne un indice 93 de 5,02. L'indicateur de l'état de conservation se trouve donc entre mauvais et moyen.

Par ailleurs, à travers le SPOL tarier des prés et bergeronnette flavéole, quelques individus de phragmite aquatique ont été capturés sur les Prés de Rotz (0), Pénème (1), les Défends (3), le Cap (2) et sur les réserves Gabriel Debout (0).

Coût 2023 :

Donnée complète non récoltée

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe, Etat (dotation RNN), Conseil Régional Normandie, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche, Fédération Nationale pour la Pêche en France

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre d'espèces/groupes d'espèces suivies : 14



39 : Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités

Description :

Sarcelle d'hiver

Ce programme, lancé en 2002 par l'ONCFS, aujourd'hui OFB et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), vise à mieux comprendre la stratégie d'hivernage de la sarcelle d'hiver. La Réserve Naturelle de Beauguillot participe à ce programme depuis 2007.

Pour la saison de chasse 2022-2023, une seule reprise d'un oiseau bagué sur la réserve est à signaler : un oiseau bagué le 16/12/2018, tué à la chasse à Gefosse-Fontenay le 05/12/2022, soit à quelques jours près 4 ans de port de bague. Cet oiseau faisait partie des individus les plus fidèles à la réserve puisqu'il a été contrôlé à 95 reprises sur le site au cours des 4 années, sans avoir jamais été contrôlé en dehors.

Etude Tarier des prés et Bergeronnette flavéole (GONm depuis 2016)

Étude Tarier des prés

Cette étude porte sur une partie de la RNR des marais de la Taute à partir de quatre quadrats respectivement de 31,3 ha, 33 ha, 43 ha et 16,7 ha recensés tous les ans de 2016 à 2020. Tous sont fauchés au plus tôt le 25 juillet. En absence de fauche durant la période de reproduction de ces deux espèces, le but de cette étude est de comparer la variation des densités en fonction des habitats des différents sites, de l'évolution de la gestion, mais aussi des années en mettant en parallèle les conditions hydriques annuelles (inondation printanière versus marais ressuyé lors de l'arrivée des couples). Une comparaison permettra de montrer que les densités observées certaines années favorables sont tout à fait comparables à certaines obtenues sur les meilleurs sites européens. En 2023, l'étude terrain a surtout porté sur le potentiel alimentaire des habitats existants sur les quadrats. Des articles sont en cours de publication, faisant état de la biologie de la reproduction, de la réussite globale des nids, des couples sur chaque territoire occupé, de la phénologie et du rôle majeur des MAEC pour cette espèce.

Étude bergeronnette flavéole : Pas de recherche en 2023

Étude Courlis cendré par GPS

Depuis le printemps 2021, le GONm s'est investi dans un programme de recherche porté par le CRBPO. L'objectif de ce programme est de définir les zones d'hivernage des adultes et des jeunes courlis cendrés, à l'aide de GPS.

En 2023, un adulte et 5 jeunes ont été équipés. Par ailleurs, la biologie de reproduction et le potentiel alimentaire de 3 habitats différents ont été étudiés en collaboration avec l'Université de la Rochelle. Cette étude locale s'inscrit dans une vaste étude effectuée à l'échelon européen. La pose de GPS sur 6 adultes et 9 jeunes au total ont déjà permis de

répondre à plusieurs questions, mais la poursuite de ces recherches est indispensable pour affiner les résultats obtenus.

Utilisation de la baie des Veys par les limicoles à marée basse

cf. mesure 18

Étude phoque Courseulles

Dans le cadre des mesures compensatoires de l'installation du parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer un programme de recherche a été initié. Il vise à vérifier le comportement des animaux en phase préalable et pendant les travaux, puis en phase d'exploitation du parc. Il prévoit des opérations de capture d'une quinzaine d'animaux qui seront équipés, après biométrie et prélèvements biologiques, de balises du type FastLock/DTag.

Une troisième session de capture a eu lieu en novembre 2023 où huit animaux ont été capturés et équipés. Une quatrième opération devrait se dérouler en février 2024 pour équiper six phoques supplémentaires.

Régime alimentaire des phoques en Baie des Veys

L'étude repose sur l'analyse de fèces recueillies sur le schorre, sur la partie maritime classée en Réserve naturelle naturelle du Domaine de Beauguillot, sur le reposoir de haute mer.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Connaissance du régime alimentaire du phoque veau-marin en Baie des Veys.
- Actualisation des données issues des études précédentes.
- Place du prédateur dans l'écosystème estuarien.
- Caractérisation d'éventuelles interactions avec les activités humaines, notamment la pêche.

Les fèces sont récoltées sur les reposoirs de marée haute situés sur la partie maritime de la Réserve naturelle, analysée par le personnel de la Réserve, sous la tutelle scientifique de l'Université de La Rochelle.

Étude génétique sur les crapauds

La réserve naturelle du Domaine de Beauguillot a participé au programme d'étude visant à préciser la distribution des deux espèces proches de crapauds : *Bufo bufo* et *Bufo spinosus*, en limite de leur distribution nationale supposée.

L'approche génétique est le seul outil fiable pour les identifier. Cela nécessite donc la capture des individus pour prélever de l'ADN via des méthodes non invasives (frottis buccaux) afin d'identifier l'espèce de chaque individu à l'issue d'analyses en laboratoire. Ce programme est placé sous la tutelle du Centre d'Etude Fonctionnelle et Evolutive (CEFE-CNRS) de Montpellier et du Laboratory for Amphibian Systematic and Evolutionary Research (LASER).

Programme Migratlane

Ce projet vise à caractériser les déplacements et l'occupation des chauves-souris et des oiseaux en mer sur les façades de la Manche et de l'Atlantique pour combler le déficit de connaissances sur l'occupation de cet espace maritime par la faune volante, dans le contexte du développement des parcs éoliens offshore.

Ce programme est sous la tutelle du Muséum national d'Histoire naturelle (station marine de Concarneau/Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation (CESCO UMR 7204). Dans ce cadre, des capteurs/enregistreurs ont été disposés dans l'enclos de la station météorologique de Beauguillot, après autorisation de MétéoFrance.

Coût prévisionnel :

non évalué

Financement potentiel :

Etat /Europe (animation du docob)

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre d'études : 7



40 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs



Description :

Lors de la rédaction du Document d'Objectifs une série d'indicateurs a été proposée. Une partie seulement des indicateurs a pu être renseignée cette année.

Coût 2023 :

Sans objet

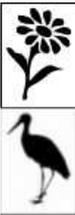
Financement potentiel :

Etat /Europe (animation du docob)

Indicateur de mise en oeuvre :

Présence d'un tableau de bord : partiel

Catégorie	Indicateur	détail indicateur	Valeur 2022	Valeur 2023
Agriculture	Dates de fauche	% des prairies de fauche suivies fauchées avant le 25/6	42 %	56 %
	Surface de terres arables	Selon RPG	en attente RPG complet 14 et 50 2022	en attente RPG complet 14 et 50 2023
	Indice oiseaux pâture/prairie de fauche	nombre contacts STOC Tarier des près / (alouette + pipit farlouse+ bergeronnette flavéole+ vanneau huppé)	0,26 (2021)	0,23
	Nombre d'exploitations agricoles	Selon RPG	873 (à vérifier en attente RPG complet 14 et 50)	en attente RPG complet 14 et 50 2023
	Part de marais dans la SAU des exploitants	Selon RPG	en attente RPG complet 14 et 50 2022	en attente RPG complet 14 et 50 2023
	Part des usages collectifs des marais communaux	% gestion collective / marais communaux en gestion agricole (6430)	0,22	0,22
	Nombre d'installations de méthanisation dans les communes riveraines du site	Méthaniseur répertorié sur methanormandie.fr (hors ISDND)	10	10
	Surface exploitée par des exploitants situés à plus de 3,8 km de leur parcelle	3,8 km = quartile 75	0,26	
Eau	Quantité d'eau prélevée dans les nappes et les rivières	somme des volumes prélevés dans le communes de marais accessibles depuis la BNPE	14 600 283 m³ (2020)	
	Hauteur d'eau dans les rivières			
	Qualité eau (DCE)	synthèse AESN	2022 à récupérer	
Changement climatique	Précipitation et température	source à expertiser		
	Niveau de la mer	marégraphe SHOM de Cherbourg (données horaires validées) ; hauteur max	6,9m (01/01 au 01/10)	7,22m (01/01 au 31/12)
	Piézométrie biseau salé			
EEE	Topographie des fonds littoraux			
	Surfaces et nombre de site colonisés par les Espèces Exotiques Envahissantes			
Arbre	Indice oiseau liés aux arbres	rapport contact par point STOC des espèces liées à l'arbre/total des contacts espèces potentiellement nicheuses * 1000 moyenne 2017-21 : 1,756	1,758 (2021)	1,781
	Prélèvement de sanglier dans le site			
Cultures Marines	Nombre et surface de demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines en secteur sensible	données CRC (indicateur schéma des structures) Nombre concessions	Baie des Veys : 1 demande pour une surface de 76,63 ares ; Utah-Beach 4 demandes pour une surface de 100 ares et de 1500 m	Données CCM 2021-2022 Baie des Veys : 267 élevage d'huîtres, 13 élevage moule, 110 huîtres et moules
	Production conchylicole	données CRC	Baie des Veys : 4 800 tonnes d'huîtres ; 140 tonnes de moules ; Utah Beach : 1 800 tonnes d'huîtres ; 1 000 tonnes de moules de bouchot	Baie des Veys : 6 141 tonnes d'huîtres
Pêche professionnelle	Nombre de jours d'ouverture des gisements de coques			Pas d'information récoltée
	Nombre de jours/homme de pêche effective			Pas d'information récoltée
Chasse	Nombre de permis de chasse dans les communes riveraines du site			2340
	nombre de nuitées de chasse au gabion			14241
	nombre de pratiquants sur le DPM			1000
Pêche amateur	Nombre de permis de pêche dans les communes riveraines du site			
	Nombre de pêcheurs à pied amateurs (comptage annuel)	comptage annuel des pêche (https://estamp.ofbiodiversite.fr/donnees)	132	
Tourisme	Nombre de participants aux visites du site	inscription aux visites proposées dans le calendrier du Parc (y compris RNN)	967	1725



41 : Réaliser une veille sur les projets et usages, informer les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet

Description :

En 2023, 14 porteurs de projets ont sollicité le Parc pour des conseils de gestion et/ou d'aide pour leur remplissage des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000. Ces demandes variées concernaient principalement des déplacements de postes de tirs en gabion, des tournages, des travaux de curage de rivière ou des régularisations d'ouvrage déjà existants.

La « Dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales » créée dans le cadre de la loi de finances de 2019, a été présenté en comité de pilotage le 29 novembre. Les critères d'éligibilité et le budget alloué à ce dispositif évoluant chaque année, la communication sera renforcée autour de ce nouvel outils (COFIL, rencontres élus locaux...).

Une enquête sur l'utilisation de cette dotation, versée automatiquement, a été réalisée en fin d'année par le Parc. Deux communes sur les 4 ayant bénéficié de cette dotation au titre de la fraction Natura 2000 ont répondu. Dans les deux cas, ce budget a été dédié à l'entretien des marais communaux, toujours plus onéreux chaque année.

Coût 2023

Non évalué

Financement potentiel :

Etat /Europe (Animation du DOCOB)

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre de projets accompagnés : 14

Nombre de commune ayant touché la dotation biodiversité (fraction Natura 2000) : 4

Crédits photo : Grégory AIMARD, Killian BEURVILLE, Marine CHRAPECKI, Manuel CHRETIENNE, Thomas CHEYREZY, Marie DEVILLE, Lucie DUFAY, Maëva DUFOUR, Jean-François ELDER, Nicolas FILLLOL, Guillaume HEDOUIN, GRETIA, François LEVALET, Adelaïde LIOT, Emmanuel SCHMITT, Conseil départemental de la Manche

Budget 2023

Intitulé	Maître d'ouvrage	Budget	Financeurs
Contractualisation MAEC (somme des contrats en cours)	Région	2 440 089,00 €	MASA/FEADER
Contractualisation PSE (somme des contrats en cours)	PNRMCB	182 772,00 €	AESN
Travaux de conservation des bâtiments abritant la colonie	Privé	15 671,18 €	Région
Entretien réseau AS	AS	Non renseigné	AS/AESN
Lutte Jussie Vire	SV	Non renseigné	AESN/FEADER
Lutte Jussie tourbière de Sèves	PNRMCB	Non renseigné	Région
Aménagements RNB	PNRMCB	395 277,00 €	DREAL/Fondation patrimoine/CD50
Autres travaux RNNDB (entretien fossés/busages)	PNRMCB	4 242,00 €	Association Lambert
Autres travaux RNNDB (clotures + chemins+ barrières + v	CDL	112 478,34 €	CDL/AESN
Autres travaux Polder de Brévands (clôtures)	CDL	11 520,00 €	CDL
Autres travaux ENS Ponts d'Ouve (curage fossés, mares, é	PNRMCB	31 418,30 €	AESN/CD50/Région
Autres travaux ENS Ponts d'Ouve (ouvrages hydrauliques	PNRMCB	7 500,00 €	AESN/CD50
Autres travaux RNR Taute	GONm	Non renseigné	Non renseigné
Autres travaux marais d'Auxais	CD 50	6 245,00 €	DREAL
Autres travaux Aumeville-Lestre	CD 50	2 407,80 €	CD50/AESN
Nettoyage de plages	CAC, CCBDC	Non renseigné	AESN
Accompagnement pâturage	PNRMCB	Non renseigné	AESN/Région/Etat
Diagnostic et plan d'action agricole marais tourbeux Sèves	PNRMCB	57 409,00 €	AESN/CD 50
Animation Phoque	PNRMCB	360,00 €	Région
Animation du programme et suivis (pour partie)	DREAL	77 236,42 €	Région/FEDER
Campagne LIDAR tourbière de Sèves	PNRMCB	10 000,00 €	Région
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRN
Suivi Claies de Vire	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA50/CD50/CRN/AESN
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	37 800,00 €	Région/FEDER
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	6 240,00 €	Région/FEDER